



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025
Rédigé par le groupe J'Aime Le Rouret

Présents de la liste majoritaire : MM. Lombardo – Casciani (proc. de F Guillaud) – Chesta – Laty – Delorme – Lesne – Drouard (proc. de C Mellerin) – Dubbioso – Fischer – Hattiger – Nossardi – Mmes Zeroual - Pomero – Genet – Wenzinger – Panneau (proc. de J Barlet) – Garcia – Skyronka – Gonzales – Bourjade – Mme Guillemin est excusée.

Présents de la liste minoritaire : M. Debeire – Mme Boinnard Berna – Mme Fécourt (proc. de S Balzan)

Présence de M. Saulnier (DGS) – Mme Simoes (Cabinet du Maire) – Mme Lopez (Service finances) – Mme Courtignon-Debost (adjointe DGS)

Présence de la correspondante de Nice-Matin

Une personne dans le public.

Lecture de l'ordre du jour par M. le maire

Désignation de la secrétaire de séance : 2 candidates : Mme Genet et Mme Fécourt. Mme Genet est élue.

Approbation du PV du 4 mars 2025 :

M. le maire : Mme Fécourt, est-ce que vous enregistrez ? parce que la dernière fois, cela n'a pas été dit, ce n'est pas obligatoire, ce n'est pas très grave.

Mme Fécourt : (attend d'avoir le micro pour s'exprimer). Oui nous enregistrons. Pour le PV du 4 mars, je vais m'adresser à Mme Genet, vous étiez secrétaire de séance et en tant que secrétaire de séance, vous avez signé le PV sans avoir réécouter l'enregistrement du 19 décembre 2024. Ecoutez ce qui a été dit. L'enregistrement n'étant pas suffisamment audible, je reprends ce qui avait été dit au sujet de l'acquisition de l'oliveraie et de la récolte des olives

M. le maire : encore !!

Mme Fécourt reprend : « on va demander à votre époux, je crois qu'il est spécialiste de la chose. On a des oléiculteurs qui ont envie de s'en occuper ». Mais ce n'est pas ce que vous avez écrit.

M. le maire : ce n'est pas si important, je ne suis pas d'humeur, l'humour apporte des hormones et des endorphines qui permettent de voir la vie en rose, ils font du bien à la santé, je vous invite à faire cela plutôt que d'essayer de produire justement des sentiments noirs. Ce n'est pas cela qui fait avancer la vie municipale.

Mme Fécourt : Nous ne sommes pas d'accord avec ce que vous avez écrit et Mme la secrétaire n'a pas à corriger les propos que vous avez tenus.

M. le maire : Je vous répète sans arrêt que nous écrivons ce qui est utile à l'avancée de la commune.

Mme Fécourt : C'est écrit mais ce n'est pas écrit correctement !

M. le maire lit : propos bien retranscrits ci-après en page 26 : M. le maire remercie pour ses compliments et suggère de demander à son époux qui serait spécialiste en oléiculture

Mme Fécourt : Pas en oléiculture !

M. le maire : Alors je n'en sais rien, c'est quoi ? Vous êtes étonnante parce que vous regardez si les peintures du jeu de tennis sont peintes bien droite plutôt que de rentrer dans le jeu. Je pense que c'est une déformation, vous ne pouvez pas faire autrement.

Mme Fécourt : Vous enregistrez, vous avez donc tout pour bien écrire mais vous ne voulez pas le faire.

Vote : 4 contre du groupe J'Aime Le Rouet, adopté à la majorité.

Je vais vous rappeler, comme je l'ai fait en début de séance, pourquoi nous sommes là ce soir. Bien sûr c'est important, c'est le vote du budget primitif et rappeler que dans un environnement et un cadre de restrictions des dotations de prélèvements d'Etat, des baisses de DMTO (des droits de mutation à titre onéreux), d'augmentation des besoins de services aux habitants eu égard à l'augmentation démographique comme depuis des années maintenant, la préparation budgétaire et la recherche de ses équilibres devient de plus en plus complexe.

Chaque année, il est difficile de pouvoir installer l'ensemble des équilibres. Pour autant, la politique financière de la commune reste basée sur un seul et premier principe simple : l'ajustement des dépenses aux ressources. On peut toujours nourrir des rêves, des ambitions, on ne peut faire plus. Dans le respect de cette logique comme dans un budget familial, si les dépenses augmentent, les ressources se doivent d'augmenter dans les mêmes proportions. De fait, pour aller de l'avant, nous devons en permanence freiner le niveau des dépenses de fonctionnement, voire engager le recul de certains de nos besoins communaux. Cela devient le sujet majeur. Il va falloir faire attention car nous sommes à la limite de ce qu'on peut continuer à offrir en termes de services aux habitants. Les embauches de personnel doivent être toutes comptabilisées et étudiées avec soin, le niveau des investissements travaux et amélioration analysés finement, les fournitures, les prestations extérieures, les assurances, les contrats, les études, les dépenses d'énergie, des entretiens divers... tout fait l'objet d'un contrôle et d'une gestion rigoureuse. La dette, elle-même, est surveillée comme le lait sur le feu. Respecter l'équilibre financier entre ressources et possibilités d'endettement reste un sujet important pour nous afin de ne jamais mettre la commune en difficulté. Les investissements surtout en ce qui concerne les nouveaux locaux utiles à développer de nouveaux services aux habitants entraînent toujours des frais générateurs de charges. Tout ceci a été mis en place dans une perspective à la fois financière et dans une logique de possibilités pour couvrir l'ensemble de ces besoins. La conduite d'une politique d'investissements raisonnables fait également partie des volontés qui doivent rester présentes à l'esprit, même si la plupart du temps, le citoyen-habitant pense que la commune a les moyens de tout faire en même temps. Satisfaire à toutes les demandes de la population, répondre à toutes les aspirations, les exigences, c'est soit augmenter les impôts, soit faire payer plus tard en relevant le niveau de l'emprunt. Dans tous les cas, tout reste à charge des contribuables. D'où la prudence obligatoire avec laquelle nous devons agir, la tempérance par rapport au risque d'un développement trop rapide des équipements collectifs car tout génère une augmentation annuelle des charges récurrentes. De fait, dans toutes nos décisions, nos ambitions, dans toutes les avancées en étant toujours très attentifs, nous avons aussi dans nos premières missions l'obligation de protéger les contribuables d'une pression fiscale trop forte ou d'un endettement trop lourd. L'annualité budgétaire avec sa stratégie de prudence, d'équilibre est indispensable, c'est aussi un élément central à retenir. Je rajouterais la sincérité. Nous avons des charges récurrentes imposées, des annuités de la dette, le recul des recettes, l'érosion des produits des contributions directes, le montant

attendu du FCTVA et espéré des DMTO qui sont en baisse, la rareté grandissante des fonds de concours divers, tout ceci nous impose de la vigilance, de la prudence et la recherche des équilibres. Toutes ces caractéristiques sont à prendre en compte dans l'élaboration de chaque budget primitif annuel. Le vote du budget primitif, c'est aussi vous rappeler, avec des marges de manœuvre toujours plus faibles que celles sur lesquelles nous escomptons, il nous revient pourtant de faire toujours plus et de continuer à faire progresser Le Rouret.

Avancer, progresser avec des taux d'imposition que nous devons garder sages même si l'Etat considère aujourd'hui que le potentiel financier par famille est suffisamment élevé pour venir, en péréquation avec des territoires défavorisés, prélever une somme encore importante qui s'inscrit dans le cadre du Dilico (Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des Collectivités : 5 000 € prélevés cette année) et vient ponctionner à la source des produits qui sont issus de l'imposition de nos contribuables.

Avancer, progresser avec des taux d'imposition que nous devons garder sages, piloter l'avenir de la commune avec enthousiasme malgré tout (même si on est souvent en situation de pénurie, il nous faut garder une mentalité d'abondance) donc oublier nos frustrations qui voudraient que l'on fasse toujours plus et mieux au service des habitants. Bien sûr chacun a des ambitions, tout le monde a envie d'aller plus vite, plus fort, de faire toujours mieux, toujours plus beau, couvrir toutes les responsabilités communales, gérer au plus près le denier public, c'est majeur, apporter des réponses à tous les problèmes rencontrés, renforcer la vitalité des dynamismes du Rouret en le dotant de services et d'équipements publics répondant aux besoins de nos impôts. Logement, sécurité, école, cantine, entretien des bâtiments, des chemins, des espaces publics, embellissement et protection du cadre de vie, actions et animations culturelles, lien et soutien social, vie associative...Tout est au centre de nos préoccupations. Mener tout de front en rappelant sans cesse que les fonds publics ne sont rien d'autre que la collecte des taxes et impôts acquittés par le contribuable de la commune. On ne peut pas rêver à des choses inaccessibles et on avance avec les possibilités qui nous sont offertes et les taux d'imposition qui doivent rester corrects et sages. Pour rappel, les années budgétaires 2024, 2025, 2026 sont les trois années charnières dans lesquelles se trouve engagé l'avenir du Rouret. Toutes les décisions qui ont été prises sont autant d'occasions à saisir qui rentrent dans le cadre de la voie d'évolution de la commune :

- la construction de la crèche, l'acquisition de locaux et leur agencement utile pour devenir une bibliothèque-médiathèque, un poste de police, qui seront opérationnels d'ici à la fin juin 2025.
- Pour le local DAB (distributeur automatique de billets), notre espoir est que d'ici 8 - 10 jours, le problème soit réglé : l'entreprise Brinks est toujours à la recherche d'un barillet de porte qui a disparu et dans l'attente on ne peut pas le mettre en fonctionnement puisque cela doit être hyper protégé.
- L'achat récent de 35 places de stationnement à destination de création d'un parking public municipal que certains boudent
- Et les parkings de surface qui viendront compléter l'offre de stationnement en centre-village.

Je rappelle au niveau du stationnement que l'on n'a pas l'espace, les surfaces, on crée du foisonnement, on en rajoute et il arrive au moment de l'entrée et sortie des écoles que les usages dans la temporalité du quotidien imposent le matin une surabondance automobile puis dans la journée (en ce moment le parking public est quasi libre, il n'y a que 5 à 6 voitures) mais les espaces extérieurs sont occupés à la fois par les gens qui travaillent sur les chantiers mais dans la temporalité des usages, on aura les écoles le matin, les activités dans la journée de type mairie, restaurant, services autour et en soirée le théâtre et toutes les animations. Chaque fois, les places de stationnement sont dans une rotation imposée par une politique de stationnement que nous allons mettre en place, ce qui déplaît beaucoup parce que certaines personnes ont privatisé des places de stationnement. Pour inviter à ne plus privatiser la place ou à ne plus stationner en voiture-ventouse, à partir de septembre, une fois que nous aurons pu recruter le

policier supplémentaire qui nous est nécessaire, nous mettrons en place une politique d'abord de sensibilisation puis répressive afin que les zones bleues soient respectées.

Il rentre dans tout cela, la nouvelle voie d'accès au village avec ses trottoirs, ses parkings adjacents, le tout dans le but de piétonniser définitivement l'accès routier actuel qui longe la place des platanes. Une fois que la nouvelle entrée Paul Cézanne effectuée, on va pouvoir piétonniser cet espace qui mettra en sécurité les échanges piétons entre la placette haute sous la mairie et la place du village.

- Des élargissements des chemins des Pierres de moulin, les trottoirs pour améliorer le cadre de vie. Tout ceci sera végétalisé avec autant d'arbres que nécessaire pour créer des îlots de fraîcheur utiles à la qualité de vie et utiles au rafraîchissement de ce centre-bourg qui est en train de s'étoffer petit à petit d'habitats, de commerces, de stationnements, de trottoirs. Il faut aussi de l'ombre.
- Des investissements, des réalisations, des créations qui impliquent la commune et ses finances de façon majeure sur trois années consécutives la privant de fait d'agir par ailleurs sur d'autres sujets d'actualité.
- J'ai rêvé longtemps de pouvoir compléter le jardin d'enfants. Il faudra attendre encore un peu, l'espoir c'est 2026 si on est encore là et ceux qui seront là, ils y travailleront. On verra. Il y a des sujets d'actualité qui pour le moment sont mis sur le côté pour ne pas alourdir trop fortement à la fois la dette et ne pas éléver les impôts exagérément.
- Tous ces projets, tous ces efforts d'enrichissement collectif vont dans le sens de l'intérêt général et des évolutions normales de la vie de la commune. Tout cela se réalise année après année au rythme des budgets annuels et des capacités financières de la commune. On ne peut pas aller au-delà, les communes ce n'est pas comme pour l'Etat, on n'a pas le droit de s'endetter et de rembourser de la dette avec de l'emprunt.
- Beaucoup reste à faire et tant qu'il y aura de la vie, rien ne sera jamais fini. Il y aura toujours à faire pour compléter le passé, c'est-à-dire ce que nous ont confié les générations qui nous ont précédé, répondre aux besoins du présent et se projeter dans l'avenir. La feuille de route est immense et sans fin. Ensemble, avec notre sens des responsabilités, en donnant le meilleur de nous-mêmes comme nous le faisons, nous sommes tous dans l'action, je vous en remercie pour que se concrétise toutes les améliorations et progressions de la commune pour le plus grand bénéfice des habitants et du Rouret dans son ensemble. Je dois des remerciements aux adjoints qui s'impliquent, à vous conseillers municipaux qui accompagnez toutes ces politiques utiles à la bonne progression du village et à l'ensemble du personnel communal qui sous les directives du DGS avancent, chacun à sa place donne le maximum de son temps, le maximum de ses compétences au service de ce village que vous aimez, que nous aimons tous et que nous avons fait aimer à tous ceux qui travaillent au service du Rouret. Il n'y en a pas un qui est défaillant. Merci à l'ensemble du personnel municipal.

1. Administration Générale

1.1 Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des services publics de l'eau (DCM 2025 - 05)

Présentation de M. Dubbiosi :

La CASA a la compétence de l'eau, notre contrat eau potable arrive à échéance à la fin de l'année 2025 et ils sont en train de rédiger l'appel d'offres pour le nouveau contrat. Dans le cadre du nouveau contrat, l'Etat a prévu, comme pour le gaz et l'électricité, de mettre en place une redevance qui sera payée par le délégataire à la commune.

Les réseaux de distribution d'eau potable cheminent sous les voiries de la Commune du Rouret, et par conséquent sous son domaine public.

Toute occupation du domaine public doit donner lieu à paiement d'une redevance, sauf exceptions particulières listées par l'article L.2125-1 du CG3P.

Les ouvrages et réseaux de distribution d'eau potable n'entrent pas dans le régime de ces exceptions particulières et que leur cheminement caractérise une occupation du domaine public communal.

Il existe un régime spécifique de fixation de la redevance annuelle due pour l'occupation du domaine public communal par des ouvrages de distribution d'eau potable,

Il appartient au Conseil Municipal, aux termes des dispositions des articles R.2333-121 du CGCT, de fixer librement par délibération le montant de la redevance due chaque année à la commune pour l'occupation du domaine public communal par ces ouvrages, dans la limite de 30 € par kilomètre de réseau hors branchements et de 2€/m² d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires.

En application des dispositions combinées du CG3P, du CGCT et du CCP, il appartient au Conseil Municipal de fixer librement la redevance d'occupation du domaine public caractérisée par le cheminement des réseaux de distribution d'eau potable sous les voiries communales.

Cette redevance sera due par le futur concessionnaire du contrat de concession de service public de distribution de l'eau potable sur le territoire de la commune du Rouret, et réglable à la Commune en application des règles de la fiscalité locale.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public caractérisée par le cheminement des réseaux de distribution d'eau potable sous les voiries communales à hauteur de 30 € par kilomètre de réseau hors branchements et de 2€/m² d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires ce montant annuel pourra donc être amené à évoluer, en hausse, comme en baisse, selon les modifications du cheminement des réseaux.

M. le maire : tous ces réseaux appartiennent aux citoyens-habitants, c'est donc eux qui vont payer. Forcément, l'entreprise délégataire de service quelle qu'elle soit ou même en régie, transporte de l'eau dans nos réseaux et pour cela, on lui loue l'ensemble des réseaux. Cette redevance permettra à la commune d'encaisser un peu d'argent sur tout ce qu'elle a dépensé au fil du temps pour développer les réseaux souterrains.

Vote : UNANIMITE

2. Service Financier

2.1 Budget principal communal : approbation du Compte Financier Unique 2024 (DCM 2025 -06)

M. le maire : je rappelle que ce Compte Financier Unique, c'est l'agglomération du Compte de Gestion du Receveur Public et du Compte Administratif de l'ordonnateur que je représente et pour lequel je suis responsable. Je dois sortir au moment du vote.

Présentation de M. Casciani, adjoint aux finances remercie Mme Lopez du Service des Finances et M. Saulnier, DGS.

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

ENSEMBLE

	DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES
RESULTATS REPORTES		1 578 470,23 €						
OPERATIONS DE L'EXERCICE	7 508 039,35 €	6 312 918,10 €		3 697 290,23 €	4 967 163,19 €		11 205 329,58 €	11 280 081,29 €
RATTACHEMENTS				193 724,23 €	31 907,50 €			
TOTAL	7 508 039,35 €	7 891 388,33 €		3 891 014,46 €	4 999 070,69 €		11 399 053,81 €	12 890 459,02 €
RESULTAT DE CLOTURE		383 348,98 €			1 108 056,23 €			1 491 405,21 €
RESTES A REALISER 2024	2 907 279,45 €	2 640 539,28 €					2 907 279,45 €	2 640 539,28 €
TOTAL CUMULE	10 415 318,80 €	10 531 927,61 €		3 891 014,46 €	4 999 070,69 €		14 306 333,26 €	15 530 998,30 €
RESULTAT DEFINITIF		116 608,81 €			1 108 056,23 €			1 224 665,04 €

En recettes d'Investissements : 6 312 918 € et 2 640 539 € de restes à réaliser : il reste à percevoir les programmes crèche, logements des Amandiers, les travaux de voirie et les réseaux Paul Cézanne ainsi que les opérations de réalisation à la médiathèque, au poste de police municipale et le programme d'installation photovoltaïque.

Au niveau des recettes, celles-ci sont alimentées à hauteur de 3 995 000 € par deux emprunts que nous avons lancés dont un prêt-relais d'1 800 000 € qui sera remboursé courant juin après la vente des logements au bailleur social Vilogia.

Au niveau des dépenses d'investissements : on arrive à 7 508 039 € et des restes à réaliser de 2 907 279 €. On notera le fort niveau de réalisation par rapport aux prévisions budgétaires du fait de la concrétisation des projets établis sur les trois dernières années.

En fonctionnement, il enregistre des recettes réalisées à hauteur de 4 999 070 €, soit un excédent de 222 437 € par rapport aux prévisions. Cela veut dire que l'on avait tenu au plus bas nos prévisions pour avoir de bons résultats en fin d'année. Près de 80 % de nos recettes de fonctionnement proviennent des recettes fiscales. En 2024, la majoration à 60 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a permis de compenser la stagnation voire la régression de nos recettes majeures pour la commune.

En dépenses de fonctionnement, le CFU comptabilise 3 891 014 €, soit une réalisation inférieure de 885 618 € par rapport aux prévisions budgétaires. On notera une baisse sensible des charges à caractère général de 422 000 € principalement du fait de la prudence des prévisions de dépenses sur les fluides, compte tenu du contexte conjoncturel, optimisation des charges du personnel : 94 510 €, baisse des prélèvements SRU : 78 401 € du fait des dépenses éligibles mais aussi du plafonnement opéré par rapport à notre budget réel de fonctionnement (C'est 5 % de ce que nous avons en budget de fonctionnement qui permet ce plafond), baisse des charges de gestion courante de 40 000 €.

Le résultat de clôture laisse apparaître un résultat d'investissement de 383 340 € et un excédent de fonctionnement de 1 108 056 €, soit un résultat de clôture cumulé de 1 491 405 € avant toute reprise des restes à réaliser et 1 224 665 € après financement de ces restes.

La balance générale de clôture confirme l'ensemble des résultats.

En ce qui concerne cette exécution budgétaire pour 2024, dépenses d'investissement pour 7 508 039 €. Le niveau des dépenses d'équipement est proche de 72 % de réalisation, les programmes des travaux

de la commune étant rentrés dans une phase active d'exécution. Le solde de ces programmes qui se termineront en 2025 est consigné en restes à réaliser à hauteur de 2 907 279 €. Le total des dépenses financières au chapitre 16 correspond au remboursement de la dette en capital à hauteur de 416 000 €. L'année prochaine, il sera inférieur du fait qu'on aura remboursé bientôt, au mois de juin, ce prêt-relais qui nous a été accordé généreusement et intelligemment par la Banque Postale.

Les recettes d'investissement qui sont de 6 312 918 €. Le niveau des recettes d'investissement suit logiquement le rythme des dépenses avec 70,41 % de réalisation des recettes réelles d'investissement, celles qui sont principalement composées des emprunts souscrits à hauteur de 2 195 000 € auxquels s'ajoute un prêt-relais d'1 800 000 € pour le financement de la construction des logements Les Amandiers qui sera remboursé en juin.

Les autres recettes d'investissement relèvent de subventions d'investissement réalisées à hauteur de 785 233 € et des notations de fonds divers pour 1 137 858 € (cela concerne le fonds de compensation de la TVA, les taxes d'aménagement et l'excédent de fonctionnement).

Les restes à réaliser s'établissent à 2 640 539 € et correspondent aux subventions restant à percevoir sur les 4 programmes en cours pour 1 519 675 € pour le programme crèche, 400 000 € de participation de la CASA au programme voirie et réseaux, travaux en cours 233 444 € pour l'acquisition du local bibliothèque, 239 740 € pour le concours de l'Etat pour le programme de logements Les Amandiers, 102 711 € de subvention départementale pour l'acquisition du local de police municipale et 124 967 € de subvention départementale pour le programme de voirie et réseaux Paul Cézanne.

En dépenses de fonctionnement, nous avons 3 891 014 €. Tous les chapitres présentent un taux de réalisation inférieur aux prévisions, preuve de la rigueur de gestion des services.

Globalement, le niveau des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice s'élève à 84,82 % des prévisions.

La présentation des dépenses par chapitre confirme le niveau de réalisation à hauteur de 3 891 014 €.

Recettes de fonctionnement :

La vue par chapitre des recettes de fonctionnement confirme le niveau de recettes réalisées à hauteur de 4 999 070 € avec un taux de réalisation de 104,70 %. Ce sont principalement les recettes fiscales directes, produits de l'impôt et indirectes qui viennent alimenter cet excédent de recettes.

Les ratios du CFU présentés par M. Saulnier, Directeur Général des Services :

- *Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) / Population = Le Rouret : 843,06 € < 952 € moyenne de la strate*
Cela traduit la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la commune puisque les dépenses sont à - 12,9 % par rapport aux communes de même strate
- *Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) / Population = Le Rouret : 1 184,59 € > 1 166 € moyenne de la strate*
On est près du ratio de même strate, légèrement supérieur de + 1,56 % principalement du fait du dynamisme de recettes fiscales qui représentent 80 % de nos recettes totales. La dynamique fiscale au Rouret est supérieure à celle des communes de même strate, notamment aussi parce qu'on a fait évoluer le taux de majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires à 60 % contre 20 % les précédentes années.
- *Dépenses d'équipement brut / Population = Le Rouret : Le Rouret : 1 668,93 € > 387 € moyenne de la strate*

Les programmes en cours font exploser ce ratio par rapport aux communes de même strate (programme de la crèche et les acquisitions faites en termes d'équipement et services pour la population sont d'un niveau exceptionnel)

- *Encours de la dette / Population = Le Rouret = 1 318,23 € > 710 € moyenne de la strate*
Il a fallu financer ces investissements, cet encours de la dette va baisser au CFU 2025 assez sensiblement puisqu'on rembourse dès le mois de juin l'emprunt d'1 800 000 € souscrit pour l'opération les logements Les Amandiers et qui ont été vendus. L'acte définitif sera signé le 11 juin 2025 avec le bailleur social Vilogia.
- *Dotation Globale de Fonctionnement / Population = Le Rouret : 60,27 € < 156 € moyenne de la strate*
On est sur un ratio défavorable pour la commune, on est pénalisé par l'Etat du fait qu'on ne mobilise pas suffisamment notre potentiel fiscal. On ne souhaite pas, selon l'Etat, pénaliser les administrés en contributions fiscales, alors l'Etat ne voit pas l'intérêt de nous aider davantage.
M. le maire rajoute : on transforme les maires en percepteurs. On oblige les communes à taxer lourdement en impôt pour dire ensuite, on vous aidera en DGF. On peut dire qu'il y a des communes qui bénéficient de structures qui leur amènent suffisamment d'argent (ex Le Bar sur Loup avec son usine Mane qui a toujours enrichi la commune et qui grâce à cela a pu maintenir des taux d'imposition très bas, ils se retrouvent aujourd'hui avec des DGF très basses puisqu'ils ne mobilisent pas leur population à hauteur de ce qu'elle pourrait fournir en termes de contributions).
- *Dépenses de personnel / DRF = Le Rouret : 51,88 € < 53,26 € moyenne de la strate*
Ce ratio traduit la maîtrise totale qu'on s'impose sur ces dépenses de personnel puisqu'on est inférieur de 2 % par rapport aux communes de même strate. 50 % des dépenses réelles de personnel c'est conséquent, on est toujours dans la logique du remplaçant du 1 pour 1 : 1 départ 1 remplacement et sans pour l'instant renforcer les services davantage.
M. le maire ajoute : chaque fois qu'on remplace, on ajoute des compétences et on trouve du personnel qualifié, qui nous permet d'apporter une polyvalence et du savoir au sein de nos services. Analyser finement toutes les embauches, les quantifier, c'est aussi majeur pour la bonne vie de la commune. Cela nous permet de ne pas multiplier, comme on le faisait autrefois, avoir de l'embauche caractérisée sociale. Aujourd'hui, les communes sont considérées comme des entreprises par le libéralisme « à tout crin ». Cela revient à dire qu'on ne peut plus se permettre de faire de la solidarité et d'embaucher une personne qui ne remplirait peut-être pas complètement les objectifs et les buts qui lui sont assigné.
- *DRF+ le remboursement annuel de la dette / RRF = Le Rouret : 79,50 % < 87,99 % moyenne de la strate*
Ce ratio montre que, par rapport aux communes de même strate, on est plutôt dans une mobilisation cohérente de nos recettes pour couvrir les dépenses réelles de fonctionnement auxquelles s'ajoute le remboursement de la dette. On reste inférieur à la moyenne de la strate qui mobilise davantage de recettes pour couvrir ses dépenses.
- *Taux d'épargne brute (EB) /RRF = Le Rouret : 28,83 % > 18,35 % moyenne de la strate*
- *Taux d'épargne nette (EB – 1641) / RRF = Le Rouret : 20,50 % > 12,01 % moyenne de la strate*

Ces deux ratios d'épargne brute et nette traduisent la capacité d'autofinancement de la commune. Elle reste supérieure aux communes de même strate, principalement du fait des efforts de gestion des quatre dernières années qui ont été anticipées pour pouvoir réaliser ce programme d'investissements ambitieux de la commune.

- *Encours de la dette / RRF = Le Rouret : 111,28 % > 60,93 % moyenne de la strate*
Ce ratio connaît un pic sur l'exercice 2024 du fait des deux emprunts souscrits au cours de l'année pour financer l'effort d'investissement et il va redescendre dans le cadre du CFU 2025 puisqu'on remboursera 1 800 000 € dès le mois de juin.
- *Encours de la dette / Epargne brute = Le Rouret : 385,98 % > 18 % moyenne de la strate*

M. le maire : s'il y a un pic d'endettement, on sait qu'on a pour objectif de faire régresser l'endettement. On veut ramener l'endettement à un étage qui se situe à 3, 4 années de possibilités de remboursement de la dette. On doit être à 6 années alors que le seuil d'alerte est à 12 années.

M. le maire sort.

Mme Fécourt : J'ai deux petites remarques, je ne vais pas commenter les gros chiffres. Comme l'année dernière, nous regrettons que vous ne défendiez pas le commerce de proximité. Nous constatons à la lecture du grand livre des comptes 2024, par un exemple concret, que les achats de pharmacie, pour les écoles notamment, ne se font plus à la pharmacie du Rouret mais sur AMAZON. Acheter des bonbons, des fournitures pour la chasse aux œufs, et bien d'autres choses encore, sur Amazon, c'est céder à la facilité.

Mme Panneau : qui paie la différence ?

M. Casciani : ceux qui achètent ont comparé les prix à droite, à gauche.

Mme Fécourt : il faut savoir ce qu'on achète.

M. Casciani : vous avez compris qu'il faut qu'on fasse des économies par tous les moyens. Si le directeur d'école achète à la pharmacie ou ailleurs, c'est lui que ça regarde. L'essentiel est qu'il y ait les produits qu'il faut quand il faut et là où il faut.

Mme Fécourt : c'est votre choix, ce ne serait pas le nôtre.

Nous n'avons pas vu les annexes C 3.1 et C 3.2 : impact du budget pour la transition écologique qui devraient figurer dans le CFU depuis l'adoption de la loi de finances pour 2024, art 191 de la loi LFI 2024.

M. Casciani : moi je ne sais pas, il faut que le technicien réponde.

M. Saulnier : la maquette est très mal faite, elle n'est pas du tout au point. Les annexes figurent bien. Elles figurent dans un nombre d'items limités.

Mme Fécourt : tout à fait, cette année, c'était l'axe 1. Vous l'avez complété ?

Mme Lopez : Oui, la maquette pour le budget vert, quand il a été complété, n'apparaissait pas dans le CFU qui vous a été transmis parce qu'il y a eu un bug du logiciel, il faut que le CFU soit voté. On a dû procéder à l'étape du vote pour que les colonnes s'incrémentent et donc, elles sont incrémentées, elles sont sur l'axe 1, elles sont ventilées entre les « favorables, et les neutres », vous avez un montant de 7 035 520,63 € qui sont impactées sur l'axe 1.

Mme Fécourt : mais alors, nous ne l'avons pas ?

Mme Lopez : si, nous vous l'avons envoyé ; la maquette est mal faite parce que sur les 6 axes aujourd'hui, seul l'axe 1 était à compléter pour 2024. Mais vous avez un montant qui est mentionné sur tous les axes.

Mme Fécourt : c'est très bien, merci.

M. Casciani : vous êtes comme nous en apprentissage. C'est une colonne que vous n'avez pas vue qui apparemment existe, cherchez bien et faites comme nous, essayez de la trouver.

Vote : 4 abstentions du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.

M. le maire est rappelé.

2.2 Budget principal communal : affectation des résultats 2024 (DCM 2025 - 07)

Présentation de M. Casciani :

Le Compte Financier Unique 2024 présente :

- Un excédent de fonctionnement de : 1 108 056.23 €
- Un excédent d'investissement de (RAR Inclus) : 116 608.81 €
- Soit un résultat excédentaire de : **1 224 665,04 €**

Le résultat de clôture (hors RAR) comprenant les résultats des années antérieures présente :

- Un excédent de fonctionnement de : 1 108 056.23 €
- Un excédent d'investissement de : 383 348.98 €
- Soit un résultat de clôture excédentaire de : **1 491 405,21 €**

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2025 du budget de la commune à la section d'investissement comme suit :

- **En recettes d'investissement : art 1068 : 1 108 056,23 €**

Le solde d'exécution de la section d'investissement est reporté à hauteur de :

- **En recettes d'investissement : Art 001 : 383 348,98 €**

Vote : 4 abstentions du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.

2.3 Vote des taux d'imposition locaux pour l'année 2025 (DCM 2025 -08)

Présentation de M. Casciani :

Des contraintes de l'Etat qui pèsent sur le budget 2025	261 000 €
Pénalité SRU	171 000 €
FCTVA + nouveauté 2025 le Dilico qui veut dire Contribution aux redressements des comptes publics	90 000 €
Des contraintes communales et conjoncturelles	608 465 €
Electricité, gaz, carburant : total budgété en 2025	323 000 €
Personnel : évolution du poste de dépenses par rapport au réalisé 2024	+ 239 594 €
Baisse attendue des droits de mutation (DMTO) par rapport au réalisé 2024 :	- 45 871 €

TOTAL DES CONTRAINTES IMPACTANT LE BUDGET 2025	869 465 €
---	------------------

Arbitrage des taux 2025 :

- Coefficient de revalorisation des bases d'imposition fixé par l'Etat à hauteur de 1,7 %
- Exonération de droits de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pendant les 2 ans suivant l'achèvement de la construction : exonération limitée à 40 % sur la commune
- Suppression de la Taxe d'Habitation (TH) en 2023 pour l'ensemble des ménages (hors THRS sur les résidences secondaires)
- Hausse de la majoration du taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) de 20 % à 60 % en 2024 (plafond)
- Pas d'augmentation des taux de TFPB / TFNB et TH :
 - TFPB : 27,80 %
 - TFNB : 71,80 %
 - TH : 16,22 %

EVOLUTION DES TAUX ET DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE 2025

TAXE D'HABITATION			
TAXE D'HABITATION		PRODUIT	
THRS de base		358 451 €	
Coefficient correcteur TH		761 552 €	
SOUS TOTAL COMPENSATION TH		1 120 003 €	
TAXE FONCIERE			
TAXE	ESTIMATION BASES 2025	APPLICATION DU TAUX 2024	
		TAUX	PRODUIT
TF	7 644 244 €	27,8 %	2 125 100 €
TFNB	50 106 €	71,8 %	35 976 €
SOUS TOTAL TAXES FONCIERES		2 161 076 €	
TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES			
SOUS TOTAL THRS TAUX MAJORE A 60 %		191 447 €	
TOTAL DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES		3 472 526 €	

Il est proposé de reconduire en 2025 les taux votés par la commune en 2024 tels que présentés ci-dessous :

PROPOSITION DE VOTE DES TAUX		
Taxe	Taux 2024	Taux 2025 proposé
Taxe habitation applicable aux résidences secondaires	16.22 %	16.22 %
Taxe foncier bâti	27.80 %	27.80 %
Taxe foncière non bâti	71.80 %	71,80 %

Vote : UNANIMITE

2.4 Taxe de séjour – limites tarifaires et taux applicables pour 2026 : (DCM 2025 -09)

Présentation de M. le maire :

Pour la taxe de séjour 2026, plusieurs limites tarifaires sont modifiées et il convient ainsi d'adopter une nouvelle délibération avant le 1er juillet 2025 fixant les nouveaux tarifs applicables sur la commune. Le tarif de la taxe de séjour est fixé, pour chaque nature et pour chaque catégorie d'hébergement, par personne et par nuitée de séjour.

Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. Il est précisé que depuis l'année 2020, les plateformes de location doivent reverser le produit collecté de taxe de séjour deux fois par an, au plus tard le 30 juin et le 31 décembre.

Les versements effectués au 30 juin doivent comprendre, le cas échéant, le solde dû au titre de l'année antérieure. Par ailleurs, les états déclaratifs devront préciser, pour chaque perception effectuée, la date à laquelle débute le séjour.

Types et catégories d'hébergement	Anciens tarifs appliqués entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2025	Nouveaux tarifs applicables au 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026
Palaces	4,60 €	4,80 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,30 €	3,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,50 €	2,60 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,60 €	1,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1,00 €	1,00 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2, et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanning classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de	0,60 €	0,60 €

camping cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures		
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité	5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité	5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité

M. le maire : maintenant, cela rapporte aux alentours de 40 000 €. C'est avantageux. Ce qui rapporte le plus, en dehors de l'hôtel du Clos, c'est surtout les maisons d'hôte.

Vote : UNANIMITE

2.5 Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – actualisation des tarifs applicables en 2026 : (DCM 2025 -10)

Présentation de M. le maire :

L'Etat, une fois de plus, se décharge sur les communes. Dans le cadre légal et normal, il convient de mettre en place tous les dispositifs tarifaires, voire d'exonérer de plein droit certaines publicités, ou mettre en place des tarifications concernant les enseignes et les préenseignes.

Ces nouveaux tarifs vont rentrer dans l'obligation que nous avons de mettre en place le règlement local de publicité dont nous avons ouvert récemment, à l'automne, la mise en pratique. C'est donc à l'étude et les services de l'Etat regarteront avec précision. Chaque fois que quelqu'un pose une enseigne ou une préenseigne, cela nous permettra de prélever des tarifs applicables à partir d'une certaine surface, dimension et lettrages. Dans le règlement local de publicité, nous mettrons des chartes graphiques, nous ferons en sorte que notre village ne pullule pas de 4 X 3 qui viendraient le dénaturer.

La commune a institué la taxe locale sur la publicité extérieure par délibération du 30 juin 2022. La taxe locale sur la publicité extérieure concerne les supports publicitaires fixes suivants, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique à l'exception de ceux situés à l'intérieur d'un local :

- Les dispositifs publicitaires ;
- Les enseignes ;
- Les préenseignes.

Elle est assise sur la surface exploitée hors encadrement des supports.

Pour information, voici les montants maximaux de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), exprimés en €, par m² et par an, pour l'année 2025, pour les communes de moins de 50 000 habitants :

DISPOSITIFS PUBLICITAIRES OU PRÉ-ENSEIGNES			
Type de support	Superficie de la publicité	Tarifs maximaux 2023 non majorés	Nouveaux tarifs applicables Au 1/1/2026 au Rouret
Dispositif sur support classique (non numérique)	Inf. ou égale à 50 m ²	16,70 €	18,60 €

Dispositif sur support classique (non numérique)	Plus de 50 m ²	33,40 €	37,10 €
Dispositif sur support numérique	Inf. ou égale à 50 m ²	50,10 €	55,70 €
Dispositif sur support numérique	Plus de 50 m ²	100,20 €	111,20 €

ENSEIGNES		
Superficie de la publicité	Tarifs maximaux 2023 non majorés	Nouveaux tarifs applicables Au 1/1/2026 au Rouret
Inférieure ou égale à 12 m ²	16,70 €	18,60 €
Entre 12 m ² et 50 m ²	33,40 €	37,10 €
Supérieure à 50 m ²	66,80 €	74,20 €

Vote : UNANIMITE

2.6 Vote des subventions aux associations pour l'année 2025 (DCM 2025 - 011)

Présentation de M. Delorme, Adjoint aux associations :

Il n'était pas question de faire des dons excessifs, tout a été soigneusement contrôlé. J'ai téléphoné aux associations de façon à discuter avec elles pour expliquer nos positions. Toutes ont été très compréhensives et ont accepté nos contraintes.

Il est proposé pour l'exercice 2025 de soutenir le monde associatif au travers du versement de subventions aux associations telles que figurant ci-dessous :

Associations	Vote BP 2025	Remarques de M. Delorme	VOTE BP 2024
Ecole Buissonnière	80 000 €	<i>Montant identique</i>	80 000.00 €
Crèche Vitamine		<i>Elle va cesser son activité et après discussion, compte tenu de leurs finances, elle a accepté l'arrêt de la subvention.</i>	24 000 €
Association Hand Ball des Collines	2 000 €	<i>Chaque année, demande 20 000 € mais c'est une contribution pluri communale. Montant identique</i>	2 000 €
Bibliothèque	700 €	<i>On a diminué étant donné la cessation d'activité en cours d'année au prorata du nombre de mois qu'ils comptaient poursuivre leur activité</i>	1 250 €
Association Tempo	2 000 €	<i>Montant identique</i>	2 000 €
Association fête de l'art et de la culture	2 000 €	<i>Montant identique</i>	2 000 €
Cansa Basket	500 €	<i>Nous sommes agréablement surpris.</i>	600 €

Association sportive collège	800 €	<i>Cela a un peu augmenté, ils ont eu beaucoup de jeunes qui cette année font partie des championnats de Provence et de France en athlétisme et autres disciplines. Cela leur pose des problèmes pour contribuer au déplacement et au logement.</i>	600 €
Association UNC	700 €	<i>Montant identique. On est bien contents des activités organisées lors des commémorations patriotiques.</i>	700 €
Association des lieutenants de la louveterie des AM	1000 €	<i>Ils ont augmenté. Ils ont justifié en disant que cela faisait plusieurs années qu'ils étaient à 500 € et que les munitions coûtent de plus en plus cher, ils sont de plus en plus sollicités (pb de loups, et de sangliers de plus en plus nombreux)</i>	500 €
Alpine Côte d'Azur	500 €	<i>En plus des activités actuelles, ils nous proposent une conférence sur l'intelligence artificielle</i>	500 €
APCR (association propriétaires et chasseurs du Rouret)	300 €		200 €
Ski Club Opio /Rouret	500 €	<i>Au départ, ils avaient demandé 1 000 €, ils regroupent des jeunes d'Opio, du Rouret, Châteauneuf et Roquefort. Beaucoup sont du Rouret. Ils ont plus de frais de transport.</i>	
Rouret Photo	500 €	<i>Elle nous a fait plusieurs expositions, les frais d'impression leur coûtent cher et ont donc demandé une aide.</i>	
La Roureido		<i>Ils n'ont rien demandé cette année, les 300 € servaient à payer une participation dans l'occupation du gymnase pour faire la gym aux seniors. La personne qui s'en occupait s'est reconvertie dans un local de gym privé. La Roureido n'a donc plus de loyer à payer, la subvention a donc été supprimée.</i>	300 €
Total Associations	91 500 €		114 670 €

Tous les dossiers ont été étudiés avec Joël Hattiger.

M. Hattiger informe d'une erreur dans le tableau affiché à l'écran concernant l'Association Sportive du Collège : il s'agit bien de 800 € et non pas 700 € comme cela figurait sur la note de synthèse. L'information sera corrigée.

Mme Fécourt :

Hausse des subventions :

- Vous annoncez une stabilité des subventions pour la plupart des associations, nous notons toutefois un montant bien supérieur 267 350 € dans la maquette du budget primitif qui nous a été adressée page 41/169 au compte 65748.

Monsieur Saulnier intervient : dans la maquette s'ajoute la redevance que va payer la commune au titre de la délégation de service public de la crèche à hauteur de 175 000 €.

Bilan financier des associations :

- *Après consultation des différents dossiers, nous constatons qu'aucun dossier ne comporte le cerfa 15059*02 intitulé Compte rendu financier de subvention qui est à produire dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée et avant toute nouvelle demande de subvention, c'est-à-dire savoir comment chaque association a utilisé l'argent qui lui a été remis.*
- *Nous constatons que la subvention de l'association des lieutenants de la louveterie a doublé. En 2024, ils auraient reçu 10 000 € de l'ensemble des mairies du département et 6 000 € du Conseil Départemental. Ce montant de 1 000 € ne nous semble pas vraiment justifié car leur bilan est positif et l'utilisation des 500 € en 2024 n'a pas été expliquée.*

Transition écologique :

- *Vous continuez à subventionner l'association Alpine Côte d'Azur, nous n'acceptons pas de donner de l'argent public à une association qui a un impact défavorable sur la transition écologique. Cette association a bien le droit d'exercer son activité mais nous considérons qu'elle doit la faire avec ses fonds propres.*

Information exhaustive

- *Après étude du grand livre comptable, nous constatons que toutes les aides aux associations ne sont pas présentées dans ce tableau.*
- *Nous tenons à souligner le soutien financier que vous accordez en plus de ces subventions, en accordant gratuitement le prêt d'une salle, en payant la sonorisation, cela représente des sommes importantes. Plusieurs associations sont concernées. Nous vous demandons de présenter toutes les aides que vous apportez.*

Comité des Fêtes :

- *Nous regrettons de ne pas voir de demande de subvention du Comité des Fêtes, vous aviez parlé d'une centaine de bénévoles pour le marché de Noël. Comment se fait-il qu'avec autant de bénévoles, le COF ne joue pas son rôle d'animation ?*
- *Nous aimerais mieux faire un vote ligne à ligne comme cela a été fait l'année dernière.*

M. le maire : je voudrais demander à nos services de programmer une réunion avec tous les présidents d'association de manière à leur faire part de toutes ces remarques qui aujourd'hui nous mettent dans une position inconfortable. Apparemment, ils ne fournissent pas tous les documents. Au moins, on pourra leur faire part des remarques de l'opposition et leur dire : vous n'êtes pas corrects, vous ne faites pas ce qu'il faut.

Mme Fécourt : non, ce n'est pas eux, c'est vous qui devez leur demander le compte rendu financier de subvention.

M. le maire : on fait ce qu'on peut avec les gens que nous avons en face de nous et on remercie régulièrement tous ces bénévoles qui s'engagent au bénéfice de la commune dans des situations qu'on ne pourrait pas mener et ils aident à créer du lien social et à participer aux bonnes animations du village. Je demande à programmer une réunion avec tous les présidents d'association et on leur fera part de vos remarques, on leur dira qu'il faut absolument qu'ils soient soigneux dans la fourniture de l'ensemble des documents. Ce que nous faisons régulièrement mais j'avoue que peut-être que les félicitations qu'on leur adresse leur laissent à penser qu'eux peut-être ils peuvent s'épargner certaines petites situations.

Concernant les lieutenants de louveterie, les nombreuses interventions qu'ils mettent en place à la demande des administrés sur le territoire communal sont en progression constante et on peut se féliciter de la réactivité de ces lieutenants de louveterie qui nous offrent un service dont on ne pourrait pas mettre en place nous-mêmes car les associations de chasse ont quasiment disparu, les chasseurs sont en voie d'extinction et c'est parfois pas plus mal, mais aujourd'hui de nombreux sangliers menacent parfois et souvent des habitants. Dans la commune, on nous appelle en catastrophe et on est très heureux de trouver cette association pour nous aider. Je vous rappelle que la sécurité publique, c'est quelque chose qui est une obligation qui revient au maire. Pour ma part, ils interviennent au moins une fois par semaine, parfois pour plusieurs animaux prélevés pour une régulation qui s'amplifie et que nous devons mettre en place. Ce sont des obligations préfectorales. Si 10 000 € sont versés au niveau départemental, je ne sais pas comment se comportent ces lieutenants de louveterie. Nous avons la chance d'avoir deux lieutenants de louveterie sur la commune et ils ont une action rapide à chacune de nos demandes, ce qui met en protection enfants, les biens comme les personnes sur l'ensemble du territoire villageois, ce qui est très engageant.

Le comité des fêtes se porte bien, il y a de nombreux bénévoles. Il participe à l'animation du village. Beaucoup de manifestations sont prises en charge par la collectivité. Il y a de nombreux bénévoles qui s'ajoutent à chacune de nos fêtes et nous sommes plutôt fiers d'eux et on les encourage. A chaque fois, on les remercie de tout ce qu'ils font pour le village car ils le font sans quête de notoriété, sans volonté de paraître. Ce comité des fêtes existe malgré tout, même si c'est qu'une addition de bénévoles, les temps changent et aujourd'hui les personnes qui sont prêtes à donner de leur temps ne veulent plus forcément s'engager comme on le faisait autrefois. On les appelle, ils viennent, ils accordent 2 h, 3 h, une journée, une ½ journée, 2 jours, cela dépend des personnes. Merci à eux et merci à tout ce qu'ils font au bénéfice du village.

Je tiens à ce qu'on programme véritablement cette réunion avec tous les présidents et présidentes d'association pour leur faire part des remarques qui nous sont faites ce soir par l'opposition.

Mme Boinnard Berna : c'est juste pour préciser que, par rapport au cerfa de compte rendu financier de subvention, la vocation de ce cerfa n'est pas de remettre en question le fonctionnement ni la gestion des associations. C'est simplement un outil que la mairie, la commune peut communiquer aux associations pour qu'ils puissent rendre compte de l'argent, comment ces subventions ont été utilisées, c'est tout.

M. le maire : on a compris qu'elles sont vos préoccupations premières. Pour nous, c'est la bonne occasion de sensibiliser les associations sur leurs obligations mais surtout la bonne occasion pour nous de les remercier pour leur engagement bénévole. Ce que vous dites et par rapport aux sommes qui sont versées, la totalité finit par représenter une somme relativement importante pour notre

commune mais quand on est à 300, 800 je ne pense pas que ce soit exagéré et chacun est dans la modération la plus totale. On fera part de ce que vous avez dit ce soir, c'est très important pour nous.

M. Hattiger : je voulais rajouter quelque chose. En fait, d'une manière plus philosophique, une association est constituée généralement par des personnes qui se réunissent pour une bonne cause qu'elles veulent voir prospérer. Ce sont la plupart du temps des amateurs. Dans amateur, il y a le mot aimer. Ensuite les amateurs doivent élire un président, un trésorier et éventuellement un secrétaire. C'est là que les choses se compliquent. Bien souvent, ces nominations se font par défaut « s'il en faut un, je vais y aller, je me dévoue, je veux bien le faire ». Ces malheureux élus ne sont pas des administratifs et donc ils font eux aussi du mieux qu'ils peuvent. Certains y arrivent tant bien que mal pour d'autres, c'est plus difficile. Chaque année, pour beaucoup il faut les relancer parfois plusieurs fois. Ils n'ont pas envie de remplir les documents, ils n'osent pas, ne savent pas faire ou ils n'ont pas le temps. Que faut-il faire ? Les faire entrer dans un formalisme encore plus rigoureux me paraît disproportionné

Mme Fécourt : c'est la loi

M. Hattiger : eu égard au montant des subventions accordé

M. le maire : j'entends Mme Fécourt qui dit « c'est la loi ! » Vous passez plus de temps à regarder si les lignes de terrain de tennis sont peintes bien droites plutôt que de rentrer dans le jeu. C'est comme ça

Mme Fécourt : demandez à votre député de le supprimer !

M. le maire : c'est la loi, on va les réunir.

M. Hattiger lit son texte : comment empêcher votre suspicion systématique ? Est-ce la recherche d'une perfection qui en la matière n'existe pas ? Pensez-vous que vos remarques fréquentes concernant la forme plutôt que le fond comme la remise en cause des comptes rendus des conseils municipaux peuvent être vraiment utiles au bon fonctionnement de la commune ? Ont-elles un jour servi à autre chose qu'à satisfaire l'ancienne excellente institutrice des dictées sans faute ? Elles suscitent plutôt l'agacement et vous rendent inaudible dans vos avis et ceci est beaucoup plus intéressant. Pour terminer, les subventions versées cette année sont d'un montant de 91 500 €. Si l'on considère la dotation à l'école buissonnière comme indiscutable, le montant versé aux autres associations est de 11 500 €. Le budget de fonctionnement total de la commune étant de 5 Millions, vous prêtez donc une attention particulière à 0,23 % du budget sans autre commentaire. Etre maire d'une commune c'est diriger une entreprise de 50 personnes et un budget conséquent. Il faut pour cela savoir prendre du recul. Applaudissement d'élus majoritaires.

Mme Fécourt : je trouve inadmissible qu'on s'attaque à ma personne sur ma profession, c'est carrément interdit. Je demande des excuses. On n'a pas à s'adresser à moi en tant qu'institutrice, je suis ici en tant qu'élue. Merci de bien vouloir présenter vos excuses.

M. le maire : on vous a entendu, je vous remercie. J'adhère à ce qui a été dit. Il y a eu des applaudissements. Je vous rappelle, vous passez plus de temps à regarder si les lignes du terrain de sport sont bien peintes plutôt que de rentrer dans le jeu et de nous aider. Ce que vous êtes par l'écrit hurle à nos oreilles et vous nous faites des démonstrations souvent sublimes pour nous faire croire que vous savez tout ou que vous êtes essentielle au bon fonctionnement du conseil municipal. C'est plutôt l'inverse que nous pensons.

Mme Fécourt : j'apprends et ce document date d'il y a longtemps, de 2006.

M. le maire : vous êtes formidable et sans vous la commune ne pourrait pas avancer.

M. Delorme : Mme Fécourt, je suis d'un naturel calme en général mais ce soir, je commence un petit peu « à monter dans les tours ». Je vous avais dit il y a quelques séances que vous devriez relire « L'esprit des lois » de Montesquieu puisque vous êtes à montrer, à la Trump un petit peu, votre papier « C'est la loi ».

Contestation de Mme Fécourt sur l'expression « à la Trump »

M. Delorme continue : La loi est écrite par des gens qui l'ont écrite dans un certain esprit. Il faudrait que vous arriviez à le comprendre. Quand vous avez des gens qui font don de leur temps, de leurs loisirs, de leur bénévolat pour faire une association, vous n'êtes pas là pour les enquiquiner avec des règlements en leur disant vous n'avez pas rempli le formulaire 6B14 comme l'exige la loi. Qu'on essaie progressivement de les amener à cela, je peux vous assurer que Joël Hattiger y passe beaucoup de temps et qu'on essaie régulièrement d'y arriver. Vous avez voulu contrôler et c'est votre droit le plus absolu, vous avez voulu contrôler si les dossiers étaient complets, vous avez vu qu'en général ils étaient complets sans ce fameux cerfa

Mme Fécourt : Oui c'était bien.

M. Delorme : Je vous assure qu'on va dans l'avenir essayer d'obtenir ce genre de truc. Que vous nous disiez, ce serait souhaitable, alors oui, que vous nous fassiez un « why » pour ça, j'avoue que je l'ai en travers parce que si vous mettez en cause l'intégrité de Joël et de la mienne, cela va très mal se passer.

Mme Fécourt conteste fermement remettre en cause l'intégrité des élus.

Vote ligne à ligne : 4 votes Contre concernant les associations des Lieutenants de Louveterie et Alpine Côte d'Azur, donc adopté à la majorité et Unanimité pour les autres associations.

2.7 Actualisation -Autorisation de Programme /Crédits de Paiements – Solde Travaux de construction de la crèche (DCM 2025 - 012)

Présentation de M. le Maire :

Aussi, afin d'assurer le solde des travaux de construction de la crèche sur deux exercices budgétaires, l'ouverture de l'AP/CP correspondante avait été prévisionnellement établie comme suit :

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2024 (BP 2024)	CP 2025

AP 24-1	Construction crèche municipale les Amandiers	794 816 €	650 000 €	144 816 €
---------	--	-----------	-----------	-----------

Il convient de réajuster l'AP/CP N°24-1 comme indiqué ci-dessous :

N°AP	Libellé	Montant AP actualisé	CP 2025 (BP+RAR affecté à l'AP)
AP 24-1	Construction crèche municipale les Amandiers	983 000 €	983 000 € <i>Cela intègre une marge aléa de chantier qui peut évoluer, il nous est demandé un plan d'évacuation, des extincteurs qui n'étaient pas prévus dans les travaux.</i>

Vote : 4 ABSTENTIONS du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.

M. le maire : La crèche avait initialement été estimée à 5 137 000 €, l'accostage final prévisionnel se situe encore à 4 942 000 €. Tout ceci a été tenu de main de maître, tout ceci malgré la révision de prix, les avenants qui ont eu lieu, les aléas avec la mise en service des bâtiments. Il est prévu pour ce bâtiment une inauguration le 29 avril pour une ouverture le 5 mai. Tout le monde sera bien évidemment invité, j'ai beaucoup de gens qui s'intéressent à ce bâtiment et qui sont heureux de voir et qui disent « enfin ! », beaucoup de familles. En ce qui concerne les 50 berceaux, je crois que tout est complet, heureusement qu'on a prévu une extension à 60 berceaux, très vite on va devoir améliorer ce bâtiment pour atteindre le seuil des 60 berceaux programmés.

2.8 Actualisation -Autorisation de Programme /Crédits de Paiements – Travaux de construction du programme de logements « Les Amandiers » (DCM 2025 - 013)

Présentation de M. le maire :

Afin d'assurer le solde des travaux de construction de la crèche sur deux exercices budgétaires, l'ouverture de l'AP/CP correspondante avait été prévisionnellement établie comme suit :

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2024 (BP 2024)	CP 2025
AP 24-2	Construction des 11 logements du programme « Les Amandiers »	2 552 368 €	2 000 000 €	552 368 €

Il convient de réajuster l'AP/CP N°24-2 comme indiqué ci-dessous :

N°AP	Libellé	Montant AP actualisé	CP 2025 (BP+RAR)
AP 24-2	Construction des 11 logements du programme « Les Amandiers »	2 139 939 €	931 747,32 € <i>Cela intègre une marge d'aléa de chantier pour les fins de chantier qu'on ne maîtrise pas encore.</i>

Nous sommes dans une même logique, le montant de l'autorisation de paiement actualisé est de 2 139 939 €

Remboursement à la vente qui va avoir lieu et qui nous permettra de rembourser le crédit que nous avons contracté.

Vote : 4 ABSTENTIONS du groupe J'Aime le Rouret, adopté à la majorité.

2.9 Actualisation -Autorisation de Programme /Crédits de Paiements – Travaux de création et de requalification de voirie Paul Cézanne, chemin des Pierres de Moulin DCM 2025 - 014)

Présentation de M. le maire :

Afin d'assurer le solde des travaux sur l'exercice budgétaire 2024, l'ouverture de l'AP/CP correspondante avait été prévisionnellement établie comme suit :

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2024 (BP 2024)	CP 2025
AP 24-3	Travaux de création de la voie Paul Cézanne et de requalification du Chemin des Pierres du Moulin	1 725 701 €	1 000 000 €	725 701 €

Après consultation des entreprises, l'enveloppe budgétaire des travaux a été révisée à hauteur de 1 481 448,20 € dont 411 094 € T.T.C remboursés par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour les travaux relevant des compétences transférées au titre de GEMAPI-Eaux Usées-Eau Potable (opération sous-mandat).

il convient de réajuster l'AP/CP N°24-3 comme indiqué ci-dessous :

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2025	Observation
AP 24-3	Travaux de création de la voie Paul Cézanne et de requalification des Chemins des Pierres du Moulin et Comtes de Provence	1 516 000 €	1 516 000 €	Cela Intègre une marge d' aléa de chantier qui pourrait intervenir.

M. Debeire : *Qu'est-ce qui justifie cette enveloppe complémentaire de 500 000 € ? C'est une forte augmentation.*

M. le maire : *il n'y a pas d'enveloppe complémentaire ? On a une maîtrise d'ouvrage à hauteur de 400 000 € qui nous a été confiée par la CASA. Il y avait au départ 1 725 701 € qui étaient prévus et aujourd'hui on tombe à 1 516 000 €.*

M. Saulnier : *c'est les crédits de paiement qui sont affectés en 2025, ils sont en augmentation puisqu'il faut couvrir cette année la totalité de la facture. L'année dernière, il n'y avait que les crédits de paiement 2024 à hauteur de 1 000 000 €, c'était le budget ouvert. On ne peut pas mettre en crédit de paiement plus que le budget ouvert. Donc, cette année, comme le chantier a démarré en fin d'année, les crédits de paiement de l'année 2024 ont été annulés et les crédits de paiement 2025 regroupent les crédits de paiement 2024 + l'ouverture budgétaire 2025, soit 1 516 000 €, ce qui permet de couvrir le montant de l'autorisation de programme de 1 516 000 € qui, elle, est en baisse (elle était de 1 725 701 € en 2024) parce que quand on a présenté l'AP en 2024, l'appel d'offres n'était pas fini et à l'appel d'offres, il y a eu une bonne surprise pour la commune puisque le chantier est globalement de 1 516 000 €. En fait, il ne*

faut pas confondre Autorisation de Programme et Crédit de Paiement. L'année du budget, on ne peut pas mettre dans les crédits de paiement plus que ce qu'on a budgété.

M. le maire : renseignez-vous, venez nous voir comme ça vous aurez l'explication bien en amont plutôt que de vous fourvoyer dans une erreur monumentale qui a mérité une longue explication, qui aurait pu vous être donnée si vous aviez fait l'effort de vous déplacer 5 minutes à partir du moment où vous recevez la note de synthèse. Je rappelle que les notes de synthèse sont très explicites dans notre commune mais elles pourraient se résumer à quelques lignes seulement. On fait des notes de synthèse qui ressemblent aux délibérations. On est très détaillé, on vous apporte un maximum d'informations comme à tous les autres élus.

Vote : 4 ABSTENTIONS du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.

2.10 Actualisation -Autorisation de Programme /Crédits de Paiements – Travaux de déplacement du Nœud de Raccordement Fibre Optique – Orange (DCM 2025 - 015)

Présentation de M. le maire :

Afin d'assurer le solde des travaux sur l'exercice budgétaire 2024, l'ouverture de l'AP/CP correspondante avait été prévisionnellement établie comme suit

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2024 (BP 2024)	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP 24-4	Travaux de déplacement du nœud de raccordement optique orange	361 200 €	61 200 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €

Il convient de réajuster l'AP/CP N°24-4 comme indiqué ci-dessous :

N°AP AP 24-4 Libellé Travaux de déplacement du nœud de raccordement optique orange Montant AP 361 200,00€ CP 2025 CP 2026 CP 2027

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2025 (BP+ RAR)	CP 2026	CP 2027
AP 24-4	Travaux de déplacement du nœud de raccordement optique orange	361 200 €	135 000 €	113 100 €	113 100 €

Vote : 4 abstentions du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.

2.11 Budget principal communal : approbation du budget primitif 2025 (DCM 2025 - 016)

Présentation de M. Casciani, Adjoint aux finances qui remercie les services, le DGS :

Il est proposé d'arrêter le Budget Primitif 2025 comme suit :

	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	5 051 094 €
RECETTES	5 051 094 €

	INVESTISSEMENT
DEPENSES BP 2025	6 673 797.18 €
RAR 2024	2 907 279.45 €
TOTAL	9 581 076.63 €
RECETTES BP 2025	6 940 537.35 €
RAR 2024	2 640 539.28 €
TOTAL	9 581 076.63 €
TOTAL 2025 (BP + RAR)	
DEPENSES	14 632 170.63 €
RECETTES	14 632 170.63 €

Recettes de Fonctionnement : 5 051 094 €, c'est un des plus gros budgets que j'ai connus.			
Chapitre 13	Atténuation des charges (remboursement sur rémunération de personnel)	22 400 €	0,44 %
Chapitre 70	Produits des services, domaines, ventes diverses (concessions du cimetière, redevance d'occupation du domaine public, recettes des spectacles, services vie scolaire, loyer du bureau de poste, et la récupération des charges du marché de nos collines)	206 449 €	4,09 %
Chapitre 73	impôts et taxes (compensation par la CASA, dotation de solidarité communautaire, les droits de mutation	481 000 €	82,77 %
Chapitre 731	fiscalité locale, c'est l'ensemble des impôts directs, taxe sur l'électricité, taxe de séjour	3 699 896 €	
Chapitre 74	Dotation et participations (Dotation Globale de Fonctionnement qui se réduit chaque année, la dotation de solidarité rurale et les dérogations scolaires	421 298 €	8,34 %
Chapitre 75	autres produits de gestion courante (les baux commerciaux, les locations de logements, les locations de salles associatives, les redevances de délégation de service public comme la restauration et la licence du débit de boissons	218 051 €	4,32 %
Chapitre 42	Opérations d'ordre, transfert entre sections	2 000 €	0,04 %
	TOTAL	5 051 094 €	

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011	Charges à caractère général (<i>en baisse de près de 80 000 € par rapport au budget 2024 principalement du fait de l'ajustement sur le poste énergie électrique sur les bâtiments communaux</i>)	1 340 426 €
Chapitre 012	Charges de personnel qui évoluent sensiblement du fait des mesures sur les charges patronales : caisses de retraite, URSSAF et des recrutements aux services techniques, police municipale et bibliothèque	2 084 860 €
Chapitre 014	Atténuation de produits (fonds de péréquation intercommunale, loi SRU, Dilico : 2 200 communes sont concernées)	261 000 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante qui augmentent du fait du budget prévu pour la redevance d'équilibre liée à l'exploitation de la crèche : 175 000 € en année pleine compensée par une dotation de la CAF de 130 000 €, les subventions versées aux associations, les indemnités, les contributions SICTIAM, SDIS et les dépenses de dérogations scolaires	553 008 €
Chapitre 66	Remboursement des intérêts	220 000 €
Chapitre 67	Charges spécifiques	200 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions	255 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre transfert entre sections : contribution de la commune à la dotation aux amortissements (même montant en recettes d'investissement)	318 000 €
	TOTAL	4 777 349 €
Chapitre 023	Virement à la section Investissement	273 745 €

La répartition proportionnelle par chapitre constate que 40 % des dépenses réelles de Fonctionnement relève du chapitre 012 Charges de personnel.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRES	BUDGET PRIMITIF 2025
001 Solde d'exécution reporté	383 348,98 €
021 Virement section de fonctionnement	273 745,00 €
024 Produit des cessions d'immobilisations (<i>vente des logements</i>)	1 735 456,00 €
041 Opérations patrimoniales	80 000,00 €
040 Amortissements	318 000,00 €
10222 FCTVA (<i>recettes prévisionnelles du fonds de TVA et des taxes d'aménagement</i>) forte baisse sur 2025 du fait de la position d'attente des investisseurs	400 000,14 €
10226 Taxes Aménagement (<i>par rapport aux permis de construire délivrés</i>)	25 000,00 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	1 108 056,23 €
13 Subventions d'investissement (<i>dotation cantonale et dotation amendes de police, sur les programmes photovoltaïques de l'école et de la Maison du Terroir</i>)	190 261,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées (<i>montant de l'emprunt d'équilibre</i>)	584 580,00 €
45 Opération pour compte de tiers (<i>remboursement CASA pour des opérations dont la commune est maître d'ouvrage : photovoltaïque pour la Maison du Terroir, les réseaux Paul Cézanne</i>)	101 264,00 €
45 Régularisation compte TVA logements « Amandiers » 2023	70 108,00 €
23 Régularisation compte TVA logements « Amandiers » 2024	1 670 718,00 €
Restes à réaliser	2 640 539,28 €
TOTAL	9 581 076,63 €

SUBVENTIONS			
PARTENAIRE	SUBVENTION	RAR 2024	BP 2025

CASA	Participation à la nouvelle crèche	547 571,93 €	
CASA	Travaux de réseaux nouvelle voie Paul Cézanne	400 000,00 €	
CASA	Participation à la bibliothèque médiathèque	93 377,00 €	
CASA	Etude et travaux photovoltaïques toiture EAC et groupe scolaire		68 075,00 €
CASA	Réfection court de tennis municipal		1 718,40 €
SOUS TOTAL CASA		1 040 948,93 €	69 793,40 €
DEPARTEMENT	Participation à la nouvelle crèche	505 461,70 €	
DEPARTEMENT	Dotation cantonale 2023/2024	124 967,50 €	
DEPARTEMENT	Participation à la bibliothèque médiathèque	140 067,00 €	
DEPARTEMENT	Participation au local Police Municipale	102 711,00 €	
DEPARTEMENT	Dotation cantonale		75 000,00 €
DEPARTEMENT	Réfection court de tennis municipal		1 718,40 €
SOUS TOTAL DEPARTEMENT		873 207,20 €	76 718,40 €
ETAT	Concours de l'Etat pour le programme de logements Les Amandiers	239 740,00 €	
ETAT	Etude panneaux photovoltaïques	20 000,00 €	20 000,00 €
ETAT	Extension système vidéo protection		13 750,00 €
ETAT	Participation à la nouvelle crèche	128 854,12 €	
SOUS TOTAL ETAT		388 594,12 €	33 750,00 €
AUTRES	CAF Participation à la nouvelle crèche	327 789,03 €	
AUTRES	MSA Participation à la nouvelle crèche	10 000,00 €	10 000,00 €
SOUS TOTAL AUTRES PARTENAIRES FINANCIERS		337 789,03 €	10 000,00 €
TOTAL		2 640 539,28 €	190 261,00 €

BUDGET 2025 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	BP 2025
041 Opérations patrimoniales	80 000,00 €
13 Amortissement des subventions	2 000,00 €
1641 Capital de la dette (<i>1 800 000 € sera remboursé en juin après vente des logements au bailleur social</i>)	2 162 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles (<i>toutes ces immobilisations correspondent aux prévisions budgétaires pour le financement des travaux études sur l'exercice 2025</i>)	140 057,00 €
21 Immobilisations corporelles	1 292 981,18 €
23 Immobilisations en cours	1 419 100,00 €
Régularisation du compte 23 – TVA logements « Les Amandiers 2024 »	1 392 265,00 €
45 Opérations sous compte de tiers	101 264,00 €
Régularisation compte 458 – TVA logements « Les Amandiers 2023 »	84 130,00 €
Restes à Réaliser	2 907 279,45 €
TOTAL RAR + BP 2024	9 581 076,63 €

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT : ADMINISTRATION GENERALE	
Libellé de l'opération	Coût TTC
Equipement mobilier nouveau poste de Police Municipale	5 000,00 €
Nouveau protocole alarme sites municipaux	10 000,00 €
Nouvel adressage complément commande numéros de maisons	3 000,00 €
Phase 2 plaques de rue adressage	50 000,00 €
Enveloppe matériels et logiciels informatiques	15 000,00 €
SOUS TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	83 000,00 €

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT : URBANISME FONCIER	
Libellé de l'opération	Coût TTC
Acquisition terrain agricole AMATO (<i>oliveraie au Billadou</i>)	25 000,00 €
Frais acte AMATO	800,00 €
Acquisition locaux propriété ALVAREZ (<i>dans l'immeuble où il y a la salle du Galoubet</i>): provision 2025 – sera réglé en 2 fois – vente à hauteur de 80 000 € (<i>local + parking + espaces extérieurs qu'on occupe déjà – le propriétaire a accepté le versement cette année de 25 000 € cette année et le résiduel l'année prochaine</i>)	25 000,00 €
Frais notaire acquisition propriété ALVAREZ	3 000,00 €
Déclassement route du sel et vente à M. FRERE / Frais acte	800,00 €
Déclassement route du sel et vente à M. FRERE / Frais acte	4 000,00 €
Alignement Domulux : chemin des Constantins – <i>chemin très étroit, accord avec le propriétaire qui, il y a plusieurs décennies, aurait dû être préempté des surfaces de terrain dans le cadre de son permis de construire. Le propriétaire accepte de rétrocéder la partie de terrain nécessaire à l'élargissement mais demande la reconstruction du mur et du grillage.</i>	24 000,00 €
Frais géomètre alignement Domulux	1 800,00 €
Frais acte alignement Domulux	800,00 €
Opération Crèche (travaux) complément RAR 23/24 : 831 543,00 €	310 000,00 €
Opération Crèche : provision frais mise en service équipement	13 000,00 €
Construction logements Les Amandiers RAR 24 : 485 447 €	445 500,00 €
23 Travaux régularisation TVA logements	1 392 265,00 €
45 Travaux régularisation TVA logements 2023/2024	84 130,00 €
Impasse Montacale : réfection enrobé au droit de la crèche	9 300,00 €
Complément Enedis : raccordement crèche	1 500,00 €
Provision avenant fin de chantier crèche	10 000,00 €
Avenant honoraires	2 400,00 €
Opération crèche (MCE : complément RAR 2024)	62 000,00 €
SOUS TOTAL OPERATION CRECHE	2 330 495,00 €
SOUS TOTAL URBANISME / FONCIER	2 417 695,00 €

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT : TRAVAUX	
Libellé de l'opération	Coût TTC
Outilage divers services techniques	3 000,00 €
Congélateur sangliers (<i>obligation lorsqu'il y a des animaux tués de les stocker avant vérification des services vétérinaires et l'équarrisseur</i>)	1 500,00 €
Parking public de la Fontaine : signalétique	1 000,00 €
Parking public de la Fontaine : digicode escalier et ascenseur	2 000,00 €
Panneaux de signalisation police et voies communales	2 500,00 €
Divers programmes nouvelle signalétique peinture en rapport avec le vélo (<i>création d'une voie chaucidou, une voie centrale banalisée pour l'automobile et de part et d'autre l'indication qu'on peut circuler en paix à vélo</i>)	10 000,00 €

Achat de racks pour stationnement vélo	2 000,00 €
Provision diverses interventions réparations lanternes éclairage public	10 000,00 €
Illuminations de Noël nouveau quartier	5 000,00 €
Création coffret forain devant école (<i>pour les marchés et comme on a toujours un regard inquisiteur de celui qui voit le fil qui traîne par terre et qui dénonce à la gendarmerie. Les gendarmes demandent ces coffrets pour assurer la sécurité.</i>)	6 000,00 €
Mission contrôle technique 2 installations coffrets forains	1 000,00 €
VOIRIE	
Travaux création voirie /réseaux Paul Cézanne /Pierres de Moulin / part Mairie	500 000,00 €
Création compteur arrosage chantier Paul Cézanne	3 300,00 €
Création tranchée / déplacement poteau béton jardin des cerisiers	12 000,00 €
Complément travaux CASA (opération sous mandat)	30 000,00 €
Mission géotechnique marché Paul Cézanne	11 460,00 €
Mission géo complémentaire, stabilité escalier Comtes de Provence / Terrasses du midi	10 692,00 €
Prestations de contrôle et d'essais d'étanchéité sur les réseaux Eaux Usées – marché aménagement de la voie Paul Cézanne	8 265,00 €
Diagnostic amiante OP Paul Cézanne	2 600,00 €
RD 2085 : réalisations réseaux génie civil feux tricolores	13 500,00 €
RD 2085 : réalisation jardinière supplémentaire	2 500,00 €
RD 2085 : Création compteur arrosage platanes	3 300,00 €
RD 2085 : création feux tricolores et support piéton	8 500,00 €
RD 2085 : Déplacement candélabre et ligne aérienne devant Terrasses du midi	3 600,00 €
Enveloppe annuelle des travaux de voirie (<i>c'est faible car 3 années charnière avec la création de la police municipale, la médiathèque, un DAB, des espaces extérieurs, donc il reste donc peu de chose pour la voirie) Il y a des choses qui seraient d'actualité qu'on ne peut pas faire comme des murs, des confortements de chaussées.</i>)	54 966,13 €
Provision divers travaux de confortement de chaussées	156 000,00 €
Chemin des Bourges : Mission diagnostic géotechnique GS suite affaissement mur soutènement de la route	2 300,00 €
Chemin Beaume Robert : provision étude géotechnique pour stabilisation de la berge. <i>Chantier qui est apparu et doit être traité en urgence, nous sommes aidés par la sous-préfecture, vrai risque pour la voirie.</i>	14 000,00 €
Chemin Beaume Robert : étude MOE recalibrage vallon travaux d'urgence, <i>chemin qui va représenter 120 000 € HT (participation des collectivités partenaires et de l'Etat, ces travaux seront entrepris sur les deniers communaux prioritairement car les aides ne viendront qu'après</i>	28 440,00 €
Réfection piste du camp romain suite intempéries de novembre 2024	20 000,00 €
Chemin du Billard : réparation fuite sur réseau arrosage	2 200,00
SOUS TOTAL PROGRAMME VOIRIE 2025	867 623,28 €
Frais acte échange foncier avec Orange Nœud de raccordement optique (NRO)	3 300,00 €
Création clôture et portail, accès NRO jardin des cerisiers	20 000,00 €
2 ^e acompte travaux déplacement NRO Orange	115 000,00 €
SOUS TOTAL PROGRAMME NRO ORANGE	138 300,00 €
Rénovation système extraction Clos Saint Pierre (<i>les graisses avaient envahi le conduit de fumée, cela menaçait d'incendie l'ensemble des locaux</i>)	24 000,00 €
Aménagement paysager parvis Terrasses du Midi	20 000,00 €
Aménagement paysager platanes RD 2085	35 000,00 €
Etude phase 2 et 3 aménagement voirie Paul Cézanne DCE à AOR	15 000,00 €
Provision pour lancement divers études requalification cœur de village (<i>ce secteur mairie, école, église, théâtre fait l'objet de ma part de beaucoup de</i>	40 000,00 €

<i>dessins qui orientent et programment l'avenir, nous sommes obligés de développer le logement social et privé, nous avons une écoute bienveillante de la part du représentant de l'Etat. Nous sommes rentrés dans la loi SRU dans les années 2010 et depuis nous avons fait une centaine de logements à caractère social. Chaque fois qu'on fait 10 logements privés, 3 devront être des logements sociaux.</i>	
Divers relevés topo projets cœur de village	10 000,00 €
Maison du Terroir : remplacement BAES HS	700,00 €
Maison du Terroir : remise aux normes électriques	500,00 €
Maison du Terroir : recherche de fuite Compagnie des toits	700,00 €
Maison du Terroir : passage caméra réseau EU Marché de nos collines	700,00 €
Maison du Terroir : remplacement installation téléalarme ascenseur	2 000,00 €
ECOLE : reprise étanchéité sur toiture terrasse classe 7	2 400,00 €
ECOLE : reprise étanchéité sur toiture préau et classe 8	3 800,00 €
MAIRIE : réparation chauffage	2 500,00 €
Provision pour travaux médiathèque	250 000,00 €
Mission contrôle technique aménagement médiathèque (<i>les opérations ont débuté et devront se finaliser en juin, l'objectif est de retarder l'inauguration de la bibliothèque au moment de la rentrée scolaire pour profiter de la présence des enfants et de la mise en place des livres.</i>)	1 100,00 €
Mission contrôle technique aménagement police municipale	1 100,00 €
Provision pour travaux aménagement locaux police municipale (<i>les opérations ont débuté et devront se finaliser en juin, l'objectif est d'inaugurer le poste de police pour la fin juin.</i>)	240 000,00 €
SOUS TOTAL TRAVAUX	1 719 423,18 €

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT : EAC	
Libellé de l'opération	Coût TTC
Remplacement réseau évacuation eaux usées sous-sol	1 000,00 €
Provision divers équipements théâtre	5 000,00 €
Provision diverses interventions PAC Théâtre + réparation rideaux (Megawatt) pour 1030 € HT	10 000,00 €
Remplacement barre anti panique porte entrée garage	215,00 €
Raccordement centrale intrusion au réseau internet	800,00 €
SOUS TOTAL CONTRAINTES EAC	17 015,00 €

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT : POLICE MUNICIPALE	
Libellé de l'opération	Coût TTC
Equipement nouveaux PM - ARMEMENT	4 600,00 €
Vidéoprotection caméra avenue de Provence devant toiletteur : dépôt caméra	1 000,00 €
SOUS TOTAL POLICE MUNICIPALE	5 600,00 €

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT : DEVELOPPEMENT DURABLE	
Libellé de l'opération	Coût TTC
Installation photovoltaïque toiture théâtre	105 000,00 €
Travaux photovoltaïque Maison du Terroir	71 264,00 €
SOUS TOTAL DEVELOPPEMENT DURABLE	176 264,00 €

M. le maire : on progresse mais cela ne va pas assez vite, j'en reviens à cette bureaucratie française, à ce tâtilonnisme, il faut toujours délibérer, présenter des dossiers, des études pour enfin aboutir à une réalisation.

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT : SCOLAIRE ET TOTAL	
Libellé de l'opération	Coût TTC
Enveloppe mobilier école maternelle	1 000,00 €
Remplacement PC portable direction élémentaire	1 300,00 €
Licences antivirus informatique école	800,00 €
Remplacement boîtier PPMS	500,00 €
Remplacement 24 BAES	3 700,00 €
Frigo cantine	2 500,00 €
Enveloppe mobilier école élémentaire	1 000,00 €
SOUS TOTAL SCOLAIRE	10 800,00 €
TOTAL CONTRAINTES	4 429 797,18 €

M. le maire : on peut vous fournir les ratios, mais notre commune se porte bien même si nous avons des engagements ambitieux.

Il rend la parole à M. Casciani pour faire procéder au vote.

Mme Fécourt :

1. Nous voudrions apporter une petite modification à la note de synthèse. Dans la note de synthèse, vous indiquez « VU le rapport d'orientation budgétaire acté par le Conseil Municipal du 04 mars 2025 » ; ce n'est pas exact, c'est la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire qui a été actée à partir de l'existence du rapport. Merci de bien vouloir corriger.

M. Casciani : c'est une remarque qu'il fallait vraiment faire car cela change vraiment tout !

2. Par rapport à notre contribution, on voit qu'il y a des choses que vous reprenez. En 2021, nous vous demandions de prévoir des colonnes enterrées sur le site des Terrasses du Midi. Vous aviez répondu à l'époque par la négative en évoquant « que cela coûterait trop cher ». Depuis plusieurs mois, nous déplorons les grosses poubelles au pied de la mairie en bord de route. Alors nous sommes ravis de voir enfin se réaliser des colonnes enterrées au cœur du village, les coûts ont donc baissé, c'est une très bonne nouvelle !
3. En 2022, nous vous demandions des sas vélos aux carrefours à feux tricolores. Vous venez d'en parler. Nous sommes heureux de voir notre demande et nos idées aboutir.

M. le maire : ce ne sont pas vos idées, ce sont des idées qui vont dans le sens de l'intérêt général.

Mme Fécourt : oui, mais nous les avions évoquées ici-même !

M. le maire : rien ne vous appartient ! Nous sommes assez grands pour pouvoir juger de ce qui est utile. Vous dites « ce sont nos idées », vous ne vous attribuez rien, vous dites que vous avez fait une

remarque et que vous avez concilié mais ce ne sont pas vos idées, ce sont des idées qui appartiennent à l'ensemble du conseil municipal.

Mme Fécourt : tout le monde peut les avoir, et quand elles sont bonnes, merci de les prendre !

M. le maire : ne tirez pas la couverture à vous comme si vous étiez la personne essentielle au bon fonctionnement de la commune, ce n'est pas le cas !

Mme Fécourt : je n'ai jamais dit ça, vous déformez mes propos !

M. le maire : vous avez dit ce sont nos idées, ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd, ce que vous dites crie et hurle à nos oreilles

Mme Fécourt : ce sont des idées qu'on a émises en 2021 et en 2022

M. le maire : vous croyez qu'on n'y avait pas pensé !

Mme Fécourt : vous ne l'avez jamais écrit.

M. le maire : vous devriez vous réjouir !

Mme Fécourt : je m'en réjouis que cela aboutisse ! Vous êtes de mauvaise foi.

4. *Concernant la sécurité routière, sur la RD 2085, le long des Terrasses du Midi, vous avez créé un espace partagé piéton/vélo sur le trottoir, c'est bien. Afin de renforcer la sécurité, nous vous demandons de bien vouloir poser un panneau indiquant à la fois, la fin de cette prétendue « piste cyclable » et la priorité donnée aux vélos comme cela a été fait à Roquefort les Pins au niveau du rond-point des Hauts de Roquefort.*

M. Casciani : ici on est au Rouret et notre commissaire de police ici présent sait ce qu'il doit faire.

5. *En descendant de Châteauneuf ou de la pharmacie, le tourne à gauche pour entrer dans le village face au bar, a été supprimé. Ce n'est pas sécurisant pour les automobilistes et encore moins pour les cyclistes. Prévoir les voies avant de construire des nouveaux bâtiments est indispensable. Nous espérons que vous y penserez au chemin des Comtes de Provence avant de voir les deux immeubles se construire sur les deux propriétés qui vont être démolies.*

Cette voie « chemin des Comtes de Provence » mérite d'être élargie pour prévoir une piste cyclable sécurisée au lieu d'un espace partagé, le chaucidou dont vous avez parlé tout à l'heure. Un peu plus loin, dans le prolongement, la voie que vous avez créée face aux Lices de Provence aurait dû disposer de sa piste cyclable. Vous n'avez pas pensé aux cyclistes à l'époque. Pourtant, la loi LOM, comme vous le savez, préconise l'aménagement de voies cyclables.

M. Casciani : quand on fait une rue, on prend un décamètre, un mètre, on mesure, on voit ce qu'on peut faire. La largeur est limitée, si cela n'a pas été fait, c'est parce que cela n'a pas pu être fait.

Mme Fécourt : on commence par faire les voies, c'est la priorité. Il faut anticiper.

M. Casciani : concernant le tourne à gauche, ceux qui ont un permis de conduire, ils savent qu'il ne faut jamais couper la route à ceux qui viennent en face. Auparavant, vous aviez une façon de passer vers les allées qui était très dangereuse. Donc, cela a été supprimé et les gens attendent leur moment pour passer. Je trouve que c'est très bien.

Mme Fécourt : Mettez-vous à vélo en plein milieu, vous allez voir que vous ne serez pas rassuré !

M. Casciani : les vélos ne doivent pas se mettre au milieu, ils doivent être à droite.

Mme Fécourt : mais pour tourner à gauche, ils se retrouvent au milieu et quand on est tout seul, ce n'est pas très rassurant !

M. Casciani : ils attendent que cela passe.

Une remarque concernant des surcoûts :

6. *En matière de logements, en 2021, vous aviez prévu 200 000 € au budget et vous nous parliez d'une étude pour 20 LS en accession à la propriété pour des couples jeunes primo accédants, sur le terrain Soulet en bordure de route départementale en direction de Nice. Encore des avant-projets qui coûtent de l'argent public et qui n'aboutissent jamais ou qui aboutiront peut-être à la Saint Glin-Glin, je ne sais pas.*

M. le maire : « cela aboutit à la Saint Glin Glin », comme si on avait parlé dans le vide. Vous avez compris quand même qu'il y a des limitations budgétaires, qu'on ne peut pas

Mme Fécourt : oui, il y a des priorités mais vous n'en parlez pas.

M. le maire : des priorités, nous en portons beaucoup et vous n'êtes pas là pour nous faire la leçon. La Saint Glin Glin, je vous demande de retirer ce mot !

Mme Fécourt : Si vous voulez !

M. le maire : vous vous moquez de nous ! je ne supporte pas cette moquerie. Vous êtes méprisante avec nous.

Mme Fécourt : C'est toujours dans l'autre sens pourtant !

M. le maire : vous considérez que toutes les personnes qui sont ici n'ont pas la capacité de juger ce qui est important de faire. Il n'y a pas de Saint Glin Glin mais des capacités financières qu'on ne peut pas oublier.

Mme Fécourt : vous ne nous en parlez pas (du terrain Soulet), je pensais que vous alliez nous donner des informations par rapport à cela, c'est tout !

M. le maire : je ne suis pas là pour vous éduquer

Mme Fécourt : ce n'est pas de l'éducation

M. le maire poursuit : et vous dire combien de sangliers ont été tués, etc, etc. Vous n'avez pas besoin de savoir tout cela. Ça viendra en temps utile.

7. *Pour le Cœur du Village, vous avez annoncé 40 000 € de frais d'études, la restructuration du groupe scolaire. Cela fait 5 ans que vous faites des études, que vous avez dépensé plusieurs centaines de milliers d'euros et nous craignons que vous ayez tout à reprendre à zéro quand ce projet sera la priorité de la commune.*

M. le maire : continuez à nourrir des craintes, ça nous plaît que vous ayez des craintes

Mme Fécourt : il y a peut-être une erreur de timing.

Concernant l'absence de concertation :

8. L'architecte pour la restructuration du groupe scolaire avait été désigné par la SPL, donc par vous. La SPL ayant été dissoute, le projet n'ayant pas démarré, aurons-nous droit à un concours d'architectes pour pouvoir choisir un projet ? Mais avant tout cela, il faudrait définir les besoins avec les élus, les personnes concernées : les enseignants, les personnes qui travaillent sur le site, les parents d'élèves. L'avis de ces personnes est important.

M. le maire : vous nous avez déjà dit tout cela, vous continuez, vous allez le répéter pendant combien d'années ? C'est quelque chose qui vous hante, qui vous habite en permanence, qui vous empêche de dormir ? On n'a rien à cacher, on est là pour travailler au service de l'intérêt général, au service de l'école, au service de la commune et vous nous faites la leçon.

Mme Fécourt : c'est de l'information, tout simplement.

M. le maire : on n'a pas besoin de vos leçons, on progresse.

Mme Fécourt : L'école perd une classe cette année malgré les nouveaux logements construits.

9. Les nouvelles classes que vous avez construites en 2002 présentaient des défauts : des façades plein sud sans casquette pour protéger du soleil, il y faisait plus chaud que dans les préfabriqués, je me souviens c'était intenable et la climatisation avait dû être installée.

M.Le maire tente de l'interrompre. Mme Fécourt demande de la laisser finir : Il faut se nourrir de l'expérience de ceux qui y vivent. C'est pourquoi il est indispensable de travailler en concertation et ce n'est pas faute de vous l'avoir demandé.

M.Casciani arrête Mme Fécourt : on en est au budget2025.

Mme Fécourt : le budget, c'est de l'argent, M. Casciani, et l'argent c'est des projets.

M.Casciani : Halte au feu ! on en est au budget 2025, on a expliqué ce qu'était le budget 2025, on a fait le détail des dépenses obligatoires. Moi je demande maintenant qu'on parle du budget, tout ce que vous avez à raconter, vous le direz en questions diverses.

Mme Fécourt : il n'y a pas de questions diverses M. Casciani.

M.Casciani : Pour moi, ça ne veut rien dire, je vous parle du budget. Je demande à l'assemblée de voter le budget 2025, tel qu'il vous a été présenté pour un montant de (je l'ai déjà oublié) je vais vous rappeler le montant, demande au DGS de l'afficher :

En fonctionnement, on vous a présenté un budget pour 5 051 094 €

En investissement, on vous a présenté un budget de 9 581 076,63 €

Le total est de 14 632 170,63 €.

Tout cela vous a été expliqué et détaillé. Je demande maintenant le vote du budget. Après vous raconterez ce que vous voudrez.

Vote : Est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ce budget ? : 4 votes Contre du groupe J'Aime Le Rouret

Monsieur Casciani commente : pas étonnant !

Mme Fécourt : sans commentaire Monsieur s'il vous plaît !

Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? Personne.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de voter le budget.

M. le maire : Merci pour vos remarques Mme Fécourt qui nous vont droit au cœur et qui témoignent de tout ce que vous êtes capable de dire et de faire pour vous mettre en avant comme si vous étiez essentielle à la bonne évolution de cette commune.

Nous avons donc été interrompu par M. l'adjoint aux finances. Voici ce que nous avions prévu de dire :

- 10. D'autres constructions vont voir le jour en bordure du chemin des Comtes de Provence : 42 logements. La construction de logements n'a jamais amené une augmentation significative d'élèves contrairement à Roquefort les Pins, par exemple. Le coût des logements en est sûrement une des causes.*
- 11. Enfin, toujours pas de participation citoyenne, la démocratie participative est mise en avant notamment à Antibes, à Valbonne et dans d'autres petites communes proches, elle apporte beaucoup. Les projets d'une commune, ce n'est pas que des constructions, il faut penser aux habitants, aux actions favorisant le bien vivre ensemble.*

2.12 Convention d'objectifs entre la commune du Rouret et l'association « Ecole Buissonnière du Rouret » (DCM 2025 - 017)

Présentation de Mme Zeroual Pomero :

Pour toute subvention allouée de plus de 23 000 €, il y a une obligation de contracter une convention avec le bénéficiaire, ici l'Ecole Buissonnière qui œuvre à l'accueil des enfants, à l'animation de tout le périscolaire.

Pour cette demande de subvention, l'école buissonnière présente des dossiers complets. Tous les avantages en nature sont comptabilisés, recensés, estimés par la commune et la comptable les réintègre dans le budget.

Cette subvention permet à l'école buissonnière de fonctionner au quotidien, elle est indispensable. C'est un service qui est rendu aux familles. Ils gèrent cette subvention un peu comme ils veulent, cela permet cet accueil et on ne rentre pas dans leur fonctionnement. On ne gère pas les recrutements, l'animation. On arrive à fonctionner parfaitement avec eux et cela fonctionne plutôt bien puisqu'ils sont partants pour plein de choses. On a la chance d'avoir un super centre de loisirs. La commune va continuer à les soutenir. Dans le chiffrage on a cette subvention de 80 000 € et il y a pour 84 743,66 € d'avantages en nature puisqu'ils occupent des locaux scolaires, des salles associatives où on paie l'eau et l'électricité, le ménage.

La commune a attribué, dans le cadre de sa politique d'aide aux familles et à la cohésion sociale pour l'exercice 2025, la somme de **80 000 €** à l'association du centre de loisirs « L'école Buissonnière du Rouret ».

Pour remplir ses missions, l'association dispose de locaux au sein du groupe scolaire (20% de la surface), la salle Rénaldi, ainsi qu'un bureau situé au sein de la Maison des associations, dont la valorisation (au prorata du temps d'occupation) est estimée à hauteur de **84 743,66 €** (loyer valorisé, électricité, gaz, eau, prestations de nettoyage et assurances inclus, base 2024). En 2024, cette valorisation était estimée à 59 237,98 € (base 2023).

Au-delà de la somme de 23 000 €, il est obligatoire d'établir une convention d'objectifs entre l'autorité administrative attribuant une subvention et l'organisme qui en bénéficie.

L'association s'engage à mettre en place le service d'accueil en centre de loisirs sans hébergement dans le respect des règles et contraintes en vigueur.

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, le programme d'actions suivant :

- créer une dynamique autour de la jeunesse ;
- proposer aux familles une structure souple avec des activités et des projets spécifiques relevant de la seule initiative de l'association ;
- proposer des activités culturelles locales adaptées à un public « jeunesse » ;
- garantir la sécurité physique et psychologique de chaque enfant et adolescent accueilli au sein de la structure.
- sensibiliser aux enjeux du développement durable.

L'association « L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE DU ROURET » gère l'activité d'accueil du centre de loisirs sans hébergement en toute indépendance, dispose d'une même indépendance au niveau de sa gestion (amplitude d'ouverture, programme activités /animation...), et du recrutement du personnel (personnel permanent et animateur saisonnier, sans aucun détachement de personnel communal).

Tous les projets développés relèvent, ainsi, de la seule initiative de l'association. Les sommes versées dans le cadre de la présente convention ne correspondent pas à des prestations de services individualisées, commandées par la personne publique dans le cadre de ses compétences après qu'elle ait défini et organisé ses propres besoins réglés par un prix.

L'objet de la convention vise à ce que la commune du Rouret apporte, de manière désintéressée, une aide sous forme de subvention aux associations présentant un intérêt communal pour la population.

L'objet de la convention vise à fixer les conditions d'utilisation des seuls fonds versés à l'association « L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE DU ROURET », et avantages en nature consentis.

Mme Boinnard Berna : *simplement, pouvez-vous expliquer pourquoi cette valorisation a subi une hausse de plus de 43 %.*

Mme Zeroual Pomero : *c'est parce qu'on a intégré des locaux complémentaires qu'ils occupent. Cela a déjà commencé l'année dernière avec la partie du club ado, on a mis des missions ménage complémentaires. C'est un chiffrage estimatif. L'occupation de salle pour le club ado est en exclusivité pour le centre de loisirs. On affecte ces salles-là uniquement au centre de loisirs, ce qui fait que c'est peut-être plus élevé que le bureau qui est utilisé par l'école buissonnière*

Mme Boinnard Berna : *Pouvez-vous nous dire combien il y a de permanents ?*

Mme Zeroual Pomero cherche Mme Bourjade pour répondre mais étant présidente de l'association, elle ne doit pas être présente dans la salle : je dirai 6 ou 7 permanents. Il y a un turnover. C'est de plus en plus compliqué pour eux parce qu'ils bénéficient de beaucoup de contrats aidés qui au fur et à mesure sont supprimés ou remplacés par des contrats qui ne rentrent pas trop dans le cadre des animations. Le recrutement des animateurs est compliqué parce qu'il n'y a plus beaucoup de jeunes qui se présentent. En fixe, on a les deux directeurs pédagogiques, la directrice administrative, et 2 ou 3 animateurs. Tous ces animateurs, on essaie de faire en sorte que cela soit pérenne, on les prend sur la pause méridienne, ce qui complète leur salaire et ces fixes on les garde un peu grâce à cela. On arrive aussi à récupérer des CDD qui travaillent pour eux pour qu'ils n'échappent pas au centre de loisirs et on complète avec de la pause méridienne. Cela nous rend service et cela rend service au centre de loisirs.

Vote : UNANIMITE

De retour dans la salle, Mme Bourjade confirmera le nombre de 7 permanents.

2.13 Catalogue des tarifs généraux : Théâtre /EAC du Rouet – spectacles, dîners, abonnements et consommations (DCM 2025 - 018)

Présentation de Madame Panneau

Pour l'exercice 2025, il convient ainsi d'actualiser les tableaux de tarification ci-après (exprimés toutes taxes comprises - TTC) :

Il n'y a pas d'augmentation, 3 nouveaux tarifs ont été ajoutés.

Spectacles et séances cinéma (Tarifs précédemment régis par la délibération n°DCM_2022_24 du 31 mars 2022).

	Anciens tarifs			Nouveaux tarifs		
	Plein Tarif	Tarif -18 / Séniors / CE	Tarif Réduit (-12 ans)	Plein Tarif	Tarif -18 / Séniors / CE	Tarif Réduit (-12 ans)
Spectacle Catégorie 1	10 €	8 €	5 €	10 €	8 €	5 €
Spectacle Catégorie 2	15 €	10 €	8 €	15 €	10 €	8 €
Spectacle Catégorie 3	20 €	15 €	15 €	20 €	15 €	15 €
Spectacle Catégorie 4	25 €	20 €	15 €	25 €	20 €	15 €
Spectacle Catégorie 5	30 €	20 €	15 €	30 €	20 €	15 €
Spectacle Catégorie 6	35 €	30 €	30 €	35 €	30 €	30 €
Spectacle Catégorie 7	40 €	35 €	30 €	40 €	35 €	30 €
Spectacle Catégorie 8	50 €	45 €	40 €	50 €	45 €	40 €
Nouveau : Spectacle Catégorie 9	/	/	/	55 €	50 €	45 €

Séance cinéma sur support DVD Catégorie 1	5 €	3 €	3 €	5 €	3 €	3 €
Nouveau : Séance cinéma sur support DVD Catégorie 2	/	/	/	8 €	5 €	5 €

Pas d'augmentation opérée sur les catégories 1 à 8 : les tarifs restent inchangés.

Création d'une catégorie n°9 de spectacle supplémentaire et d'une catégorie de séance de cinéma n°2.

NB : Est considérée comme « sénier » toute personne de 65 ans ou plus.

L'acronyme « CE » désigne les comités d'entreprises.

Les tarifs réduits s'appliquent sur présentation d'une pièce justificative.

Mme Boinnard Berna :

Nous constatons une évolution de l'âge pris en compte pour le statut de sénier ; il y a quelques années c'était 62 ans ; en 2024, c'était 64 ans, en 2025 : 65 ans. Y a-t-il une raison ?

Mme Panneau : c'est l'âge légal.

Vote : UNANIMITE

2.14 Catalogue des tarifs généraux : Actualisation des tarifs de droits de place pour occupation du domaine public : marchés classiques et autres types de vente non sédentaires et éphémères (DCM 2025 - 019)

Présentation de Mme Zeroual Pomero :

On a rajouté un tarif forfait jour pour des marchés qu'on pourrait faire en partenariat, on serait coorganisateur et peut-être pas marché régulier.

Type	Ancien tarif	Nouveau tarif applicable au 01/07/2025
Marchés réguliers		
Marché hebdomadaire	4 € / m. linéaire / jour	4,50 € / m. linéaire / jour
Marché mensuel	5 € / m. linéaire / jour	5,50 € / m. linéaire / jour
Forfait jour	/	100 € par jour
Marchés événementiels		
Marché artisanal, de producteurs ou d'artistes	11 € le stand de 2m. x 2m. / jour	11,50 € le stand de 2m. x 2m. / jour <u>Nouveau</u> : Mètre linéaire supplémentaire : 5€

Marché à thèmes (hors marché de Noël)	15 € le stand de 2m. x 2m. / jour Mètre linéaire supplémentaire : 10€	16 € le stand de 2m. x 2m. / jour <u>Nouveau</u> : 22€ le stand de 3m. x 3m./ jour Mètre linéaire supplémentaire : 10,50€
Stand d'information, associatif informatif ou d'animation	Gratuit	Gratuit
Food Truck et stands snacking (socca, châtaignes...)	27 € / jour (sans terrasse) 37 € / jour (avec terrasse)	28,50 € / jour (sans terrasse) 39 € / jour (avec terrasse)
Autres types de vente		
Vente au déballage (matelas, tapis...)	37 € pour 3 m. linéaires / jour (profondeur limitée à 2 m.) Mètre linéaire supplémentaire : 10€	39€ pour 3 m. linéaires / jour (profondeur limitée à 2 m.) Mètre linéaire supplémentaire : 10,50€
Camion outillage / divers	32 € / jour	33,50 € / jour
Activités foraines		
Structure foraine / Grand stand	5 € / m. linéaire / jour	5,50 € / m. linéaire / jour
Manège / Structure gonflable / Petit stand	3 € / m ² / jour	3,50 € / m ² / jour
Petit stand alimentaire (barbe à papa / pomme d'amour)	6 € / jour (maximum 1,50 m. linéaire)	6,50 € / jour (maximum 1,50 m. linéaire)
Autres occupations du domaine public		
Terrasse de restaurant / bar	4 € / m ² / mois	4,50 € / m ² / mois
Cirque / Spectacle	32€ / jour pour une seule représentation	33,50 € / jour pour une seule représentation
Exposition commerciale de voitures	7 € / m ² / jour	7,50 € / m ² / jour
Caravane forain (non commerciale) dans le cadre des manifestations	11 € / jour	11,50 € / jour
Services complémentaires		
Accès eau / électricité	5 € / jour pour l'eau 6 € / jour pour éclairage 11 € / jour branchement matériel de restauration	5,50 € / jour pour l'eau 6,50 € / jour pour éclairage 11,50 € / jour branchement matériel de restauration

NOUVELLE CATEGORIE DE TARIFS DE DROITS DE VOIRIE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Type	Proposition de tarifs applicables au 01/01/2025
Bulle de vente- promotion immobilière	500€ /mois
Chantier : Engin de levage, bennes, containers, camion nacelle.	25€/ jour 400€/ mois
Pose d'échafaudage fixe ou volant	5€ le m ² /jour
Droit de stationnement par véhicule de taxi détenteur de la licence	150€/ an
Déménagement/travaux : stationnement de camions sur le domaine public	25€/emplacement/demi-journée 50€/emplacement/journée

Mme Boinnard Berna :

A priori, il y aurait une petite erreur de date sur la date d'application des tarifs de droits de voirie, dans votre tableau, vous mentionnez que ces nouveaux tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2025 et la délibération indique le changement de date au 1^{er} juillet 2025.

Mme Simoes intervient : c'était les anciens, ceux-là on ne les touche pas. (2^e tableau)

Mme Zeroual Pomero : pour le forfait, ce n'est pas au 1^{er} juillet 2025, il faudrait que ce soit applicable rapidement. (1^{er} tableau)

M. le maire demande au DGS s'il est possible de modifier cette date au 15 avril 2025.

Accord du DGS, il demande à Mme Zeroual Pomero si elle a la date du 1^{er} marché. Elle répond par la négative car il a été décalé, c'est le 30 avril 2025.

M. le maire : cela a fait l'objet d'un article sur une commune voisine. Nous allons avoir un marché italien, nous avons été démarchés par une personne qui souhaite s'en occuper qui arrive tout droit d'Italie. Nous avons choisi la date du mercredi 30 avril 2025. Ce sera récurrent, il y en aura un par mois, peut-être deux si ça marche bien. On n'est pas rentrés dans la logique de la chambre de commerce et d'industrie italienne comme le font d'autres communes car cela coûte 10 000 € par an. Il s'agit de la création d'un marché avec une équipe de commerces ambulants venant d'Italie. Nous aurons aussi la fête thématique Vintage qui se joue au mois de septembre. Il convient de tarifer aussi pour que les choses soient claires.

Vote : UNANIMITE

3. Service Aménagement / Urbanisme

3.1 Aménagement foncier : bilan des acquisitions / cessions opérées en 2024 (DCM 2025 - 020)

Présentation de Madame Genet, adjointe à l'urbanisme :

Le Code Général des Collectivités Territoriales oblige les communes de plus de 2 000 habitants à présenter avec son compte administratif le bilan des opérations foncières, acquisitions cessions de l'année qui précède.

Ce bilan des acquisitions et cessions opérées sur 2024 pour la commune du Rouret sera annexé au compte administratif de la commune :

Date acte	Références/ Caractéristiques Terrain	Superficie (m ²)	Prix	Cédant et contexte	Objectifs
15/01/2024	Impasse Montacale BE 124 (50 %) Non bâti	215 m ²	1 600 €	Succession VACHER	Maitrise foncière accès Crèche Amandiers

04/04/2024	Rue P. Cézanne AP 233 – Lot 13 Bâti, parking aménagé	1 150 m ²	737 550 €	SCCV EMERIGE Ensemble immobilier complexe Acquisition en VEFA	Equipement public : – parking 35 places en Sous-sol
04/04/2024	Allée F. Mistral AP 233 – Lot 5 Bâti, local brut hors d'eau et hors d'air	8,08 m ²	22 512 €	SCCV EMERIGE Ensemble immobilier complexe Acquisition en VEFA	Equipement public : local pour DAB (Billets)
04/04/2024	Allée F. Mistral AP 233 – Lot 11 Bâti, local brut hors d'eau et hors d'air	146,62m ²	410 844 €	SCCV EMERIGE Ensemble immobilier complexe Acquisition en VEFA	Equipement public : local pour poste de Police Municipale
04/04/2024	Allée F. Mistral AP 233 – Lot 11 Bâti, local brut hors d'eau et hors d'air	181,92m ²	509 334 €	SCCV EMERIGE Ensemble immobilier complexe Acquisition en VEFA	Equipement public : local pour Bibliothèque
05/04/2024	Che de Plan Bergier AO 170 Non bâti	113m ²	Euro symbolique non recouvrable	Succession NAVELLA	Alignement voirie
22/10/2024	Allée F.Mistral et Rue P.Cézanne AP 249, 252, 254, 255 et 257 Non bâti	1 697 m ²	513 281 €	SCCV EMERIGE Ensemble immobilier complexe Acquisition en VEFA	Espaces publics : Rétrocession espaces extérieurs
	TOTAL		2 195 121 €		

Pas de Vote, la présentation est actée.

4. Ressources humaines

Présentation de Mme Zeroual Pomero :

4.1 Recrutement d'enseignants sur le temps périscolaire au titre d'une activité accessoire (DCM 2025 - 021)

Il y a lieu de créer des emplois au titre d'une activité accessoire pour les enseignants assurant des missions sur le temps périscolaire dans le cadre de la surveillance et des études surveillées, pour l'année scolaire 2025/2026.

Pour assurer le bon fonctionnement du service scolaire, la collectivité envisage de faire appel à des enseignants fonctionnaires de l'Education Nationale. En effet, les communes ont la possibilité de faire appel à ces personnels pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement.

Les enseignants seront ainsi affectés au service scolaire afin d'assurer la surveillance et les études surveillées pour l'année scolaire 2025/2026.

Ils seront rémunérés par la commune dans le cadre de la règlementation sur les activités accessoires conformément au décret n°66-787 du 14 octobre 1966 fixant les taux de rémunération de certains travaux supplémentaires effectués par le personnel enseignant du premier degré en dehors de leur service normal.

Vote : UNANIMITE

4.2 Recrutement d'adjoints techniques en contrat à durée déterminée en accroissement saisonnier d'activité (DCM 2025 - 022)

C'est pour recruter, en été, des jeunes qui viennent en renfort pour les animations du village. Une bonne partie des jeunes vient du centre de loisirs, comme d'habitude, et si on n'en a pas assez, on a recours à d'autres jeunes. C'est quelques heures dans l'été pour toutes les animations où on a besoin de bras supplémentaires.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois sur une période de 12 mois.

Il convient donc de créer cinq emplois non permanents d'adjoint technique à temps non complet.

Ces emplois sont équivalents à la catégorie C. Ces emplois sont créés pour l'accroissement saisonnier d'activité dans les services de la collectivité pour l'année 2025.

Vote : UNANIMITE

4.3 Recrutement d'adjoints d'animation en contrat à durée déterminée en accroissement temporaire d'activité (DCM 2025 - 023)

Cela nous permet de recruter sur le temps de pause méridienne du personnel et une bonne partie d'animateurs en complément d'autres employés. La majorité vient du centre de loisirs.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois sur une période de 18 mois.

Afin d'assurer le bon déroulement des services scolaires, il est nécessaire de recruter 4 adjoints d'animation, dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation, afin d'assurer la surveillance lors de la cantine durant l'année scolaire 2025 2026.

La rémunération de ces agents est calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Mme Boinnard Berna :

Pourriez-vous préciser la catégorie ?

Mme Zeroual Pomero : tous ces contrats relèvent de la catégorie C mais, eux ont des contrats particuliers, c'est comme du saisonnier. On les embauche par période sauf les fixes qui sont recrutés sur l'année scolaire. Pour les autres, on les fait de septembre à Toussaint et de Toussaint à Noël.

Vote : UNANIMITE

4.4 Recrutement d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe (DCM 2025 - 024)

C'est pour recruter la personne qui va s'occuper de la Médiathèque. On est obligés de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint de patrimoine principal de 2^e classe. La personne va arriver en juin 2025. C'est une mutation.

La commune s'est dotée d'un nouvel équipement à savoir la bibliothèque médiathèque dont l'ouverture est prévue en septembre 2025.

Afin d'assurer la gestion de ce nouveau service, il est nécessaire de recruter un adjoint du patrimoine principal de 2^e classe dans le cadre d'emplois des adjoints du patrimoine.

Il s'agit d'un emploi permanent, à temps complet, au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe (Catégorie C) pour assurer les missions de responsable de la bibliothèque médiathèque et des archives de la commune.

Mme Fécourt :

- 1. Nous sommes surpris de voir que cet emploi est prévu en catégorie C, compte tenu des responsabilités. Dans le ROB, vous écriviez qu'il s'agissait d'un cadre B. En commission des finances, M. Saulnier a annoncé qu'il s'agissait d'un poste à 45 000 / 50 000 €. Ce montant de salaires correspond-il à la catégorie C ?*

Mme Zeroual Pomero : on a eu une bonne surprise. On a une recrue qui arrive en catégorie C mais qui est en train de passer les concours pour passer en catégorie B, elle est largement diplômée. Aujourd'hui, elle arrive avec un salaire inférieur à celui qu'on avait imaginé. Elle a de l'expérience, elle maîtrise parfaitement le sujet. Je pense qu'on a fait le bon choix. Elle est ravie parce que c'est un nouveau challenge pour elle.

Mme Fécourt : vous avez trouvé la bonne personne.

- 2. Nous revenons sur le tableau des emplois permanents présentés lors du dernier conseil municipal. La filière animation liste 1 agent d'animation BCD et 1 ATSEM. La filière sociale liste 5 postes d'ATSEM. Dans les deux filières il y a des emplois d'ATSEM, nous voudrions savoir pourquoi.*

Mme Zeroual Pomero : les ATSEM sont dans la filière sociale, les autres dans la filière animation ne sont pas ATSEM, la bibliothécaire n'est pas ATSEM et l'autre personne passe le concours en octobre.

Vote : UNANIMITE

4.5 Recrutement d'adjoints techniques en contrat à durée déterminée en accroissement temporaire d'activité (DCM 2025 - 025)

On a des gros soucis dans le groupe scolaire au niveau du nettoyage des locaux. On a étudié plein de pistes : Délégation de Service Public, mise à disposition de personnel ou recrutement. Le contrat avec la société de nettoyage arrive à terme au 30 juin 2025. On veut créer ces postes d'adjoints techniques parce que pour l'instant on a peut-être des pistes avec du personnel, ce qui va être compliqué pour nous mais qui va être certainement plus efficaces que ce que l'on a aujourd'hui.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois sur une période de 18 mois.

Afin d'assurer le bon déroulement des services scolaires, il est nécessaire de recruter 4 adjoints techniques, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques, afin d'assurer le nettoyage des bâtiments communaux, la surveillance sur le temps périscolaire durant l'année scolaire 2025-2026.

La rémunération de ces agents est calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Mme Fécourt : En lisant j'avais compris que c'était pour assurer le ménage à l'école.

Mme Zeroual Pomero : mais aussi pour du ménage complémentaire : la médiathèque et la police municipale avec des locaux plus grands.

Mme Fécourt : tout le ménage pourra être fait par ces 4 personnes ?

Mme Zeroual Pomero : on espère, ce sera mieux à condition qu'on trouve des personnes motivées, sans contrainte de famille pour un travail à partir de 18 h. On ne ferme pas la porte à la Délégation de Service Public, ni à la disposition de personnel car on a reçu des sociétés qui encadrent cela de façon un peu différente.

Vote : UNANIMITE

M. le maire : je précise que pour la Délégation de Service Public pour le ménage, dans l'obligation de choisir pour les communes toujours le moins disant, il s'avère que parfois on tombe sur des entreprises qui ne tiennent pas leurs engagements. Quand on a une entreprise qui propose le ménage à 40 000 € l'an, que vous avez une entreprise qui a pignon sur rue qui travaille pour des entreprises sophipolitaines et la prestation est quasiment au double, effectivement la prestation est là parfaite. Pour autant on ne peut pas la retenir car nous avons cette obligation de choisir toujours le moins disant et non pas le mieux disant. Toutes les embauches sont étudiées avec soin avec un recrutement souvent de plus en plus difficile car les métiers qui sont proposés dans la territoriale ne sont plus très attractifs. Nous avions autrefois plusieurs candidatures tout au long des mois pour travailler dans nos services, aujourd'hui, c'est le désert le plus total. Peu de monde est inspiré par une carrière au sein d'une collectivité.

Informations diverses

Info 1 : Bilan de la formation des élus municipaux financée par la commune au titre de l'exercice 2024

Présentation de Madame Zeroual Pomero :

Parallèlement au budget alloué à la formation des élus, depuis le 1er janvier 2022, chaque membre du Conseil Municipal peut suivre des formations sans coût pour la collectivité en mobilisant à son Droit Individuel à la Formation Élu (DIFE).

Dans ce cadre, les élus ayant suivi une formation en 2024 en ont bénéficié exclusivement au titre de leur DIFE étant précisé qu'aucune autre demande n'a été faite à la commune et portée à la connaissance à l'administration.

La présente information est délivrée en toute transparence, en conformité avec l'article L2123-12 du CGCT, qui mentionne qu'« Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal. »

Aucune demande de formation n'a été prise en charge par la commune.

A titre personnel, en 2024, nous avons suivi des formations sur le budget et participé à la journée des femmes élues locales des Alpes-Maritimes (réunion plénière et atelier « clarifier et atteindre ses objectifs »)

Pas de vote, la présentation est actée.

Info 2 : Compte rendu des décisions du maire

DM_2025_013 du 28/02/2025 : Sollicitation d'attribution d'un fonds de concours auprès de la CASA pour l'acquisition d'un local pour l'installation du futur poste de police municipale au Rouret

CONSIDÉRANT que ce projet est éligible à l'aide en fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), au titre de la catégorie « Acquisition foncière » liée à la thématique sécurité mentionnée au sein du Règlement révisé des Fonds de Concours du 24 juin 2024,

La commune décide de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) l'attribution d'un Fonds de Concours « acquisition foncière » à hauteur de 102 711.00 € HT, pour l'acquisition du futur local de police municipale du Rouret.

Financeur	Taux	Montant HT
Département des A.-M.	40 %	136 948 €
Communauté d'Agglo Sophia Antipolis CASA	30 %	102 711 €
Autofinancement de la commune	30 %	102 711 €
TOTAL	100 %	342 370 €

DM_2025_014 du 28/02/2025 : Sollicitation d'attribution de subvention auprès de la CASA et du Département des Alpes-Maritimes pour l'aménagement du local de la future bibliothèque/médiathèque du Rouret

CONSIDÉRANT que ce projet est éligible à l'aide en fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), au titre de la catégorie « Equipements / Patrimoine et équipements culturels » mentionnée au sein du Règlement révisé des Fonds de Concours du 24 juin 2024,

CONSIDÉRANT que ce projet est éligible à l'aide en subvention du Département des Alpes-Maritimes, au titre des « aides aux collectivités », dans la catégorie « Aide en faveur des bâtiments communaux » La commune décide de solliciter auprès de :

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) l'attribution d'un Fonds de Concours « Equipement » à hauteur de 59 546 € HT, pour l'aménagement de la future bibliothèque / médiathèque municipale du Rouret ».
- département 06 l'attribution d'une subvention à hauteur de 59 546 € HT, pour l'aménagement de la future bibliothèque/médiathèque.
- de programmer le financement de l'opération selon le plan établi ci-dessous :

Financeur	Taux	Montant HT
Département des A.-M.	30 %	59 546 €
Communauté d'Agglo Sophia Antipolis CASA	30 %	59 546 €
Autofinancement de la commune	40 %	79 395.61 €
TOTAL	100 %	198 487.61 €

DM_2025_016 du 28/02/2025 : Sollicitation d'attribution d'une subvention auprès du département 06 pour l'équipement de la police municipale

La commune décide de solliciter auprès du Département des Alpes Maritimes l'attribution d'une subvention au titre au titre des « aides aux collectivités » en faveur de la sécurité publique, au maximum du barème départemental, soit 60 %.

La dépense liée à l'équipement complet du nouveau policier municipal est estimée à 2 919.54 € HT dont les équipements suivants faisant l'objet de la demande de subvention :

	Montant € HT
Gilet pare-balles	576,66 €
Caméra piéton	997,50 €
Bâton télescopique + porte bâton	90,46 €
Appareil verbalisation électronique + carte	615,00 €
Arme de service + holster + plaque de cuisse + porte chargeur	639,92 €
TOTAL	2919,54 €

Le financement de l'opération est prévu selon le plan établi ci-dessous :

Financeur	Taux	Montant HT
Département des A.-M.	60 %	1 751,72 €
Commune du Rouret	40 %	1 167,82 €
TOTAL	100 %	2 919,54 €

DM_2025_017 du 28/02/2025 : Sollicitation d'attribution d'une subvention auprès du département 06 pour le développement d'un département SMART – Accompagnement à l'informatisation et solutions techniques de cyber sécurité

La commune décide de :

- solliciter auprès du Département des Alpes Maritimes l'attribution d'une subvention au titre au titre des « aides aux collectivités » en faveur du développement d'un département SMART, au maximum du barème départemental.

- d'approuver les dépenses liées à l'acquisition d'un firewall et d'un logiciel à jour et fonctionnel pour les demandes d'inscription scolaires et périscolaires ainsi que de la mise en place d'une borne wifi à la mairie annexe, selon tableau ci-joint :

Récapitulatif des dépenses	Montant HT	Montant TTC
Firewall UTM	3 260,00 €	3 934,47 €
Borne Wifi	480,00 €	577,61 €
Logiciel Domino Web2	4 580,00 €	5 496,00 €
Total €	8 320,00 € H.T	10 008,08 €

- de programmer le financement de l'opération selon le plan de financement établi ci-dessous :

Financeur	Taux	Montant HT
DEPARTEMENT 06	60 %	4 992 €
Commune du Rouret	40 %	3 328 €
Total	100 %	8 320 €

DM_2025_018 du 07/03/2025 : AVENANT DE 3 MOIS A LA MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (CSPS) – OPERATION « LES AMANDIERS »

CONSIDÉRANT la lettre de commande n°2021/01/03, en date du 4 février 2021, à la société AASCO Méditerranée portant sur les missions de CSPS (coordination sécurité et protection de la santé) des phases conception et réalisation pour la construction de l'ensemble immobilier « crèche et logements Les Amandiers »,

CONSIDÉRANT que le contrat de la société AASCO était prévu pour une durée de mission de 17 mois, La commune décide qu'il y a lieu d'établir un avenant de 3 mois à la mission CSPS avec la société AASCO Méditerranée sise 42 avenue maréchal Foch à 06000 Nice.

Le coût de cet avenant s'élève à 1 861 € HT (soit 620.56 € HT par mois).

DM_2025_020 du 07/03/2025 : MAPA 2024_04 : ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE A BON DE COMMANDE « TRAVAUX GENERAUX SUR VOIRIE »

CONSIDÉRANT que le précédent marché de travaux sur voirie a pris fin le 30 aout 2024, et qu'une consultation en procédure adaptée MAPA 2024_04 a été lancée par la commune le 02 aout 2024 portant sur des « Travaux généraux de voirie »,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette consultation 1 seule offre a été réceptionnée, CONSIDÉRANT qu'à l'issue de l'analyse, l'offre du groupement SN POLITI (mandataire) / SN BIANCHI (cotraitant 1) / La Nouvelle SIROLAISE de construction (cotraitant2), a été jugée pertinente et conforme aux estimations de l'administration.

La commune décide d'attribuer le marché à bons de commande de « Travaux généraux sur voirie » au groupement SN POLITI / SN BIANCHI / La Nouvelle SIROLAISE de construction représenté par le Mandataire, la SN POLITI sise 137 route de Grasse – Quartier des Plaines – 06740 Châteauneuf Grasse.

Le contrat prend effet le 1er mars 2025 pour une durée d'un an reconductible maximum trois fois pour une période d'égale durée (soit jusqu'au 28 février 2029 maximum).

DM_2025_023 du 07/03/2025 : Contrat d'entretien de la porte de garage et des rideaux métalliques de l'Espace Associatif et Culturel du Rouret

La commune décide d'attribuer le contrat d'entretien de la porte de garage et des rideaux métalliques de l'Espace Associatif et Culturel du Rouret, à l'entreprise KONE, sise TSA 85000 - 92600 à Asnières Cedex pour un montant annuel de 949.00 € HT soit 1 138.80 € TTC.

Les factures sont établies semestriellement en début de période, soit 2 factures de 474.50 € HT. Le contrat prend effet le 1er janvier 2025 pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

Le contrat pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée, au moins trois mois avant chaque date anniversaire.

Le contrat inclut 2 visites d'entretien par an sur les équipements suivants :

- Porte PGA de garage
- Rideau métallique zone de stockage PKG
- Rideau métallique halle d'entrée
- Rideau métallique zone bar

DM_2025_025 du 28/02/2025 : Sollicitation de subvention auprès de la CASA et du Département des Alpes Maritimes pour l'aménagement du local du futur poste de police municipale du Rouret

La commune décide de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) l'attribution d'un Fonds de Concours « Equipement » à hauteur de 58 408 € HT, pour l'aménagement du futur poste de police municipale du Rouret.

-de solliciter auprès du département 06 l'attribution d'une subvention à hauteur de 58 408 € HT, pour l'aménagement du futur poste de police municipale du Rouret.

-de programmer le financement de l'opération selon le plan établi ci-dessous :

Financeur	Taux	Montant HT
Communauté d'Agglo Sophia Antipolis - CASA	30 %	58 408 €
Département des Alpes Maritimes	30 %	58 408 €
Autofinancement de la commune	40 %	77 876 €
TOTAL	100 %	194 692 €

DM_2025_026 du 28/02/2025 : Sollicitation de subvention auprès de l'Etat pour des travaux de confortement de la berge du chemin de Beaume Robert au Rouret au titre de la DETR 2025

Considérant la nécessité pour la commune du Rouret de réaliser des travaux de confortement d'une portion du chemin de Beaume Robert constitué de berges naturelles arborées,

Considérant que ce projet entre dans la catégorie n°4 « Sécurité des personnes et des biens et accessibilité » de la DETR,

La commune décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), pour le confortement de berges d'une portion du chemin de Beaume Robert, entrant dans la catégorie n°4 « Sécurité des personnes et des biens et accessibilité ».

Le projet est estimé à hauteur de 161 947 € HT, soit **194 336.40 € TTC**.

La commune sollicite, de la part de l'Etat au titre de la DETR 2025, une participation financière à hauteur de 50 % des dépenses subventionnables, soit 80 947 € de subvention.

Le plan de financement de l'opération s'articule comme suit :

Partenaire financier	Taux de subvention	Montant HT
Etat (DETR)	50 %	80 974 €
Département des Alpes Maritimes	30 %	48 584 €

Autofinancement de la commune du Rouret	20 %	32 389 €
TOTAL	100 %	161 947 €

DM_2025_027 du 12/03/2025 : LOGEMENTS « LES AMANDIERS » CONTRAT D'INSTALLATION DU SYSTEME DE PROTECTION INCENDIE

La commune décide d'accepter les offres de l'Entreprise CHUBB, Immeuble LE NAXOS- 25 avenue Pierre ZILLER, 06560 VALBONNE, pour l'installation du système de protection incendie des logements « LES AMANDIERS ».

Les présents contrats sont conclus moyennant un prix de 835.14€ HT, soit **1 002.17€ TTC**.

DM_2025_028 du 12/03/2025 : CRECHE « LES AMANDIERS » : CONTRAT D'INSTALLATION DU SYSTEME DE PROTECTION INCENDIE

La commune décide d'accepter les offres de l'Entreprise CHUBB, Immeuble LE NAXOS- 25 avenue Pierre ZILLER, 06560 VALBONNE, pour l'installation du système de protection incendie de la crèche « Les Amandiers ».

Les présents contrats sont conclus moyennant un prix de 5 135.05€ HT, soit **6 162.06€ TTC**.

DM_2025_031 du 17/03/2025 : MAPA DE TRAVAUX_2024_07 TRAVAUX NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE AU ROURET- ATTRIBUTION DU LOT N°1

CONSIDÉRANT la consultation de Marché en Procédure Adaptée n°MAPA_2024_07, lancée par la commune le 15 novembre 2024, portant sur les travaux nécessaires à l'aménagement de ce local, CONSIDÉRANT qu'à l'issue de l'analyse des offres par le Cabinet MMB INGENIERIE, Maître d'œuvre, pour le lot n°1 « Cloisons/faux plafonds/peintures », l'offre de la société ART TECH se révèle être la mieux-disante et jugée capable de répondre de façon satisfaisante aux besoins techniques de la mission,

La commune décide d'attribuer le lot n°1 « Cloisons/faux plafonds/peintures » à la société ART TECH 39 ch de Terron - 06200 Nice.

Le montant des travaux est fixé à hauteur de :

Montant total HT : 32 297.00 €

TVA (20%) : 6 459.40 €

Montant total T.T.C. : **38 756.40 €**

DM_2025_032 du 17/03/2025 : MAPA DE TRAVAUX_2024_07 TRAVAUX NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE AU ROURET ATTRIBUTION DU LOT N°2 ET DU LOT N°4

CONSIDÉRANT la consultation de Marché en Procédure Adaptée n°MAPA_2024_07, lancée par la commune le 15 novembre 2024, portant sur les travaux nécessaires à l'aménagement de ce local, CONSIDERANT le principe d'allotissement consacré par le droit de la commande publique, CONSIDERANT les modalités de soumission et d'attribution des lots définis dans le cadre du dossier de consultation des entreprises,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de l'analyse des offres par le Cabinet MMB INGENIERIE, Maître d'œuvre, pour le lot n°2 « Menuiseries » et pour le lot n°4 « Revêtement de sols », les offres de la SARL LABBE se révèlent être les mieux-disantes et jugées capable de répondre de façon satisfaisante aux besoins techniques de la mission,

La commune décide d'attribuer **les lots n°2 « Menuiseries » et n°4 « Revêtement de sols » à la SARL LABBE 12-14 avenue des Arlucs - Résidence Technopark - N°49 Bt. B - 06150 Cannes.**

Le montant des travaux est fixé à hauteur de :

Lot 2 « Menuiseries »

Montant total HT : 27 119.95 €
TVA (20%) : 5 423.99 €
Montant total T.T.C. : **32 543.94 €**

Lot 4 « Revêtement de sols »

Montant total HT : 19 285.00 €
TVA (20%) : 3 857.00 €
Montant total T.T.C. : **23 142.00 €**

Le marché prend effet le 20 mars 2025 pour une durée prévisionnelle des travaux de 6 mois.

DM_2025_033 du 17/03/2025 : MAPA DE TRAVAUX_2024_07 TRAVAUX NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE AU ROURET ATTRIBUTION DU LOT N°3

CONSIDÉRANT la consultation de Marché en Procédure Adaptée n°MAPA_2024_07, lancée par la commune le 15 novembre 2024, portant sur les travaux nécessaires à l'aménagement de ce local,
CONSIDERANT le principe d'allotissement consacré par le droit de la commande publique,
CONSIDERANT les modalités de soumission et d'attribution des lots définis dans le cadre du dossier de consultation des entreprises,
CONSIDÉRANT qu'à l'issue de l'analyse des offres par le Cabinet MMB INGENIERIE, Maître d'œuvre, pour le lot n°3 « Serrurerie », l'offre de la société **LC METALLERIE** se révèle être la mieux-disante et jugée capable de répondre de façon satisfaisante aux besoins techniques de la mission,

La commune décide d'attribuer **le lot n°3 « Serrurerie » à la société LC METALLERIE – 20 chemin de l'école de Lingotière – 06200 Nice-** représentée par son Président.

Le montant des travaux est fixé à hauteur de :

Montant total HT : 19 940.00 €
TVA (20%) : 3 988.00 €
Montant total T.T.C. : **23 928.00 €**

DM_2025_034 du 17/03/2025 : MAPA DE TRAVAUX_2024_07 TRAVAUX NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE AU ROURET ATTRIBUTION DU LOT N°5

CONSIDÉRANT la consultation de Marché en Procédure Adaptée n°MAPA_2024_07, lancée par la commune le 15 novembre 2024, portant sur les travaux nécessaires à l'aménagement de ce local,
CONSIDERANT le principe d'allotissement consacré par le droit de la commande publique,
CONSIDERANT les modalités de soumission et d'attribution des lots définis dans le cadre du dossier de consultation des entreprises,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de l'analyse des offres par le Cabinet MMB INGENIERIE, Maître d'œuvre, pour le lot n°5 « CVC PLOMBERIE », l'offre de la société SEATECK se révèle être la mieux-disante et jugée capable de répondre de façon satisfaisante aux besoins techniques de la mission,

La commune décide **d'attribuer le lot n°5 « CVC PLOMBERIE » à la société SAS SEATECK – 133 Bvd Emmanuel Rouquier- 06130 Grasse** représentée par son Président, Monsieur Philippe ROUX.

Le montant des travaux est fixé à hauteur de :

Montant total HT : 50 469.00 €
TVA (20%) : 10 093.80 €
Montant total T.T.C. : **60 562.80 €**

Le marché prend effet le 20 mars 2025 pour une durée prévisionnelle des travaux de 6 mois.

DM_2025_035 du 17/03/2025 : MAPA DE TRAVAUX_2024_07 TRAVAUX NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE AU ROURET ATTRIBUTION DU LOT N°6

CONSIDÉRANT la consultation de Marché en Procédure Adaptée n°MAPA_2024_07, lancée par la commune le 15 novembre 2024, portant sur les travaux nécessaires à l'aménagement de ce local, CONSIDERANT le principe d'allotissement consacré par le droit de la commande publique, CONSIDERANT les modalités de soumission et d'attribution des lots définis dans le cadre du dossier de consultation des entreprises,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de l'analyse des offres par le Cabinet MMB INGENIERIE, Maître d'œuvre, pour le lot n°6 « Electricité CFO-CFA », l'offre de la société MONTELEC/EIFFAGE se révèle être la mieux-disante et jugée capable de répondre de façon satisfaisante aux besoins techniques de la mission,

La commune décide d'attribuer **le lot n°6 « Electricité CFO-CFA » à la société MONTELEC SAS/EIFFAGE – ZI Les 3 Moulins – 63 rue des Alisiers – 06600 Antibes** représentée par son Directeur d'exploitation, Monsieur Patric MOULARD.

Le montant des travaux est fixé à hauteur de :

Montant total HT : 45 581.08 €

TVA (20%) : 9 116.22 €

Montant total T.T.C. : **54 697.30 €**

Le marché prend effet le 20 mars 2025 pour une durée prévisionnelle des travaux de 6 mois.

DM_2025_036 du 17/03/2025 : MAPA DE TRAVAUX_2024_08 TRAVAUX NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE/MEDIATHEQUE MUNICIPALE AU ROURET ATTRIBUTION DES LOTS N°6 ET N°7

CONSIDÉRANT la consultation de Marché en Procédure Adaptée n°MAPA_2024_08, lancée par la commune le 15 novembre 2024, portant sur les travaux nécessaires à l'aménagement de ce local, CONSIDERANT le principe d'allotissement consacré par le droit de la commande publique, CONSIDERANT les modalités de soumission et d'attribution des lots définis dans le cadre du dossier de consultation des entreprises,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de l'analyse des offres par le Cabinet MMB INGENIERIE, Maître d'œuvre, pour les lots n°6 « Mobilier » et n°7 « Rayonnage », les offres de la société IDM se révèlent être les mieux-disantes et jugées capables de répondre de façon satisfaisante aux besoins techniques de la mission,

La commune décide d'attribuer **le lot n°6 « Mobilier » et le lot n°7 « Rayonnage » à la société SAS IDM 68 avenue Camus à 44000 Nantes.**

Le montant des travaux est fixé à hauteur de :

Pour le lot n°6 « Mobilier »

Montant total HT : 26 387.22 €

TVA (20%) : 5 277.44 €

Montant total T.T.C. : **31 664.66 €**

Pour le lot n°7 « Rayonnage »

Montant total HT : 32 409.54 €

TVA (20%) : 6 481.91 €

Montant total T.T.C. : **38 891.48 €**

Le marché prend effet le 20 mars 2025 pour une durée prévisionnelle des travaux de 6 mois.

DM_2025_037 du 17/03/2025 : MAPA DE TRAVAUX_2024_08 TRAVAUX NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE/MEDIATHEQUE MUNICIPALE AU ROURET ATTRIBUTION DES LOTS N°1 N°2 ET N°3

CONSIDÉRANT la consultation de Marché en Procédure Adaptée n°MAPA_2024_08, lancée par la commune le 15 novembre 2024, portant sur les travaux nécessaires à l'aménagement de ce local,

CONSIDERANT le principe d'allotissement consacré par le droit de la commande publique, CONSIDERANT les modalités de soumission et d'attribution des lots définis dans le cadre du dossier de consultation des entreprises,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de l'analyse des offres par le Cabinet MMB INGENIERIE, Maître d'œuvre, pour les lots n°1 « Cloisons faux-plafonds peinture » ; n°2 « Menuiseries intérieures et extérieures » et n°3 « Revêtement de sol et muraux », les offres de la SARL LABBE se révèlent être les mieux-disantes et jugées capables de répondre de façon satisfaisante aux besoins techniques de la mission,

La commune décide d'attribuer **les lots n°1 « Cloisons faux-plafonds peinture » ; n°2 « Menuiseries intérieures et extérieures » et n°3 « Revêtement de sol et muraux » à la SARL LABBE 12-14 avenue des Arlucs - Résidence Technopark - N°49 Bt. B - 06150 Cannes.**

Le montant des travaux est fixé à hauteur de :

Pour le lot n°1 « Cloisons faux-plafonds peinture »

Montant total HT : 32 186.00 €

TVA (20%) : 6 437.20 €

Montant total T.T.C. : **38 623.20 €**

Pour le lot n°2 « Menuiseries intérieures et extérieures »

Montant total HT : 12 659.63 €

TVA (20%) : 2 531. 93 €

Montant total T.T.C. : **15 191.56 €**

Pour le lot n°3 « Revêtement de sol et muraux »

Montant total HT : 21 279.00 €

TVA (20%) : 4 255.80 €

Montant total T.T.C. : **25 534.80 €**

Le marché prend effet le 20 mars 2025 pour une durée prévisionnelle des travaux de 6 mois.

DM_2025_038 du 17/03/2025 : MAPA DE TRAVAUX_2024_08 TRAVAUX NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE/MEDIATHEQUE MUNICIPALE AU ROURET ATTRIBUTION DU LOT N°5

CONSIDÉRANT la consultation de Marché en Procédure Adaptée n°MAPA_2024_08, lancée par la commune le 15 novembre 2024, portant sur les travaux nécessaires à l'aménagement de ce local,

CONSIDERANT le principe d'allotissement consacré par le droit de la commande publique, CONSIDERANT les modalités de soumission et d'attribution des lots définis dans le cadre du dossier de consultation des entreprises,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de l'analyse des offres par le Cabinet MMB INGENIERIE, Maître d'œuvre, pour le lot n°5 « Electricité CFO-CFA », l'offre de la société MONTELEC/EIFFAGE se révèle être la mieux-disante et jugée capable de répondre de façon satisfaisante aux besoins techniques de la mission,

La commune décide d'attribuer **le lot n°5 « Electricité CFO-CFA » à la société MONTELEC /EIFFGE – ZI Les 3 Moulins – 63 rue des Alisiers – 06600 Antibes.**

Le montant des travaux est fixé à hauteur de :

Pour le lot n°5 « Electricité CFO-CFA »

Montant total HT : 33 311.19 €

TVA (20%) : 6 662.24 €

Montant total T.T.C. : **39 973.43 €**

Le marché prend effet le 20 mars 2025 pour une durée prévisionnelle des travaux de 6 mois.

DM_2025_039 du 17/03/2025 : MAPA DE TRAVAUX_2024_08 TRAVAUX NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE/MEDIATHEQUE MUNICIPALE AU ROURET ATTRIBUTION DU LOT N°4

CONSIDÉRANT la consultation de Marché en Procédure Adaptée n°MAPA_2024_08, lancée par la commune le 15 novembre 2024, portant sur les travaux nécessaires à l'aménagement de ce local, CONSIDERANT le principe d'allotissement consacré par le droit de la commande publique, CONSIDERANT les modalités de soumission et d'attribution des lots définis dans le cadre du dossier de consultation des entreprises,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de l'analyse des offres par le Cabinet MMB INGENIERIE, Maître d'œuvre, pour le lot n°4 « CVC PLOMBERIE », l'offre de la société SEATECK se révèle être la mieux-disante et jugée capable de répondre de façon satisfaisante aux besoins techniques de la mission,

La commune décide d'attribuer **le lot n°4 « CVC PLOMBERIE » à la société SAS SEATECK – 133 Bvd Emmanuel Rouquier- 06130 Grasse.**

Le montant des travaux est fixé à hauteur de :

Pour le lot n° n°4 « CVC PLOMBERIE »

Montant total HT : 44 255.00 €

TVA (20%) : 8 051.00€

Montant total T.T.C. : **48 306.00 €**

Le marché prend effet le 20 mars 2025 pour une durée prévisionnelle des travaux de 6 mois.

DM_2025_044 du 20/03/2025 : Sollicitation d'attribution d'une subvention auprès du département 06 pour le déplacement du Nœud de raccordement Orange situé dans la cour d'école primaire du Rouret

La commune décide de solliciter auprès du Département des Alpes Maritimes l'attribution d'une subvention au titre des « aides aux collectivités » afin de pouvoir réaliser les travaux de déplacement du Nœud de raccordement Orange situé dans la cour d'école primaire du Rouret selon le plan de financement ci-après :

Financeur	Taux	Montant HT
DEPARTEMENT 06	60 %	180 810 €
Commune du Rouret	40 %	120 541.26 €
Total	100 %	301 351.26 €

DM_2025_046 du 24/03/2025 : Aménagement paysager du parking extérieur des Terrasses du Midi

CONSIDÉRANT la nécessité de finaliser l'aménagement du parking extérieur des Terrasses du Midi en procédant à la plantation de végétaux dans les jardinières.

CONSIDÉRANT que l'offre de l'entreprise AVRIL PAYSAGISTE s'est avérée être la moins coûteuse, la commune décide d'attribuer **le contrat d'aménagement paysager du parking des Terrasses du Midi du Rouret, à l'entreprise AVRIL PAYSAGISTE, sise 638 chemin des Pignatons – 06330 ROQUEFORT-LES-PINS** pour un montant de 12 301.40 € HT soit **14 761.68 € TTC**.

DM_2025_047 du 25/03/2025 : Contrat de maintenance et d'éclairage public de la commune du Rouret

Considérant que le précédent contrat est arrivé à expiration et qu'il convient de le renouveler, La commune décide d'attribuer le contrat de maintenance et d'entretien de l'éclairage public de la commune du Rouret à **l'Entreprise SARL Société Commerciale et Industrielle d'électricité du Sud Est (SCIESE)** représentée par son gérant en exercice, dont le siège est à **460, avenue de la QUIERA à Mouans-Sartoux 06370.**

Le contrat débutera à compter du 1er janvier 2025 pour une durée d'un an non reconductible. Les prestations de maintenance et d'entretien feront l'objet de bons de commande ou d'une demande de devis à l'entreprise SCIESE par la commune.

Mme Fécourt : Nous constatons que ce contrat est prévu pour une durée d'un an non reconductible. Pour d'autres contrats, la durée est d'un an reconductible 2 fois, parfois avec un maximum de 2, 3 ans.

Qu'est-ce qui vous amène à prévoir des contrats avec reconduction expresse, reconduction tacite ou non reconductible ?

M. le DGS : ce contrat est d'un an parce qu'il est en phase transitoire. Pour refaire un contrat de 3, 4 ans, un contrat renouvelable, il nous faut refaire toute la cartographie de notre éclairage public. Donc, en attendant de faire cette cartographie qui va avoir lieu cette année et pouvoir le mettre dans un dossier de mise en concurrence, on fait un contrat d'un an provisoire qui sera bien inférieur au seuil de la commande publique pour pouvoir lancer dans l'année une procédure qui permettra un contrat renouvelable de 2, 3 ans. Effectivement, les contrats de prestation de service comme cela, au minimum c'est 3 ans, car on passerait notre temps à faire des consultations MAPA.

Mme Fécourt : Cela fait plusieurs années qu'il a un contrat d'un an ?

M. le DGS : Non, il avait un contrat précédent renouvelable.

DM_2025_048 du 26/03/2025 : Sollicitation de subvention auprès de l'Etat au titre du FIPDR et du Département des Alpes-Maritimes la création d'un dépôt gendarmerie des images de caméras de vidéosurveillance

CONSIDÉRANT le dispositif de vidéo-protection mis en place sur le territoire du Rouret, CONSIDÉRANT l'utilité pour la sécurité des biens et des personnes que les images enregistrées par les caméras du Rouret puissent être déportées en gendarmerie,

La commune décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour la création d'un dépôt gendarmerie des images de vidéo protection dont le coût est estimé à 188 388 € HT selon le plan de financement suivant :

Financeur	Taux	Montant HT
Etat FIPD	80 %	150 710 €
Commune du Rouret	20 %	37 678 €
Total	100 %	188 388 €

DM_2025_049 du 27/03/2025 : Mise à niveau des systèmes d'alarme anti-intrusion des bâtiments communaux

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à niveau les systèmes de télésurveillance des bâtiments communaux (Mairie, mairie annexe, école primaire, école maternelle, cantine, théâtre, services techniques et maison du terroir) pour rester compatible avec le centre de télésurveillance de FLASH ALARM,

la commune décide, d'accepter l'offre de la société FLASH ALARM sise 74 route de Nice 06650 LE ROURET pour un montant de 8 156.80 € HT soit **9 774.00 € TTC**.

DM_2025_050 du 02/04/2025 : Prestation de services - Etudes de faisabilité pour une opération d'aménagement du cœur de village du Rouret

CONSIDÉRANT la nécessité de bénéficier d'un accompagnement afin d'établir dans un premier temps la faisabilité technique, architecturale et financière de cette opération, puis dans un second

temps, de rechercher selon les éléments recueillis, quelles seront les modalités juridiques de consultation et de contractualisation les plus adaptées, la commune décide d'attribuer à **la société « Groupe SAMOP »** dont le siège social se situe **950, route des Colles – BP 13 – Sophia Antipolis à 06410 Biot**, la prestation de services comprenant les éléments suivants :

- Recueil des données
- Préprogramme
- Faisabilité de l'opération

Le montant des prestations détaillées dans la proposition de services du Groupe SAMOP du 27 mars 2025 s'élève à hauteur de 22 150 € HT, soit **26 580 € TTC.**

Fin de la séance à 22 heures.